

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**25^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lundi 8 octobre 1979,
à 15 h 5

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Hodoul (Seychelles)	527
Allocution de M. Abel Aliér, vice-président de la République démocratique du Soudan	530
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Fernández Saavedra (Bolivie)	534
Déclaration de M. Keutcha (République-Unie du Ca- meroun)	538
Déclaration de M. Chissano (Mozambique)	541
Déclaration de M. Rodríguez Porth (El Salvador)	549
Déclaration de M. Benyahia (Algérie)	552

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. HODOUL (Seychelles) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, au nom de la délégation seychelloise et en mon nom, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. La délégation seychelloise est particulièrement heureuse que vous ayez été porté à la présidence de cette session et ceci pour deux raisons : d'une part, vous êtes originaire d'un pays voisin et ami, la République-Unie de Tanzanie, avec lequel les Seychelles ont des liens de coopération très étroits, d'autre part, vous, camarade Salim Ahmed Salim, avez, des années durant, au sein du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux que vous présidiez, inlassablement plaidé la cause de l'indépendance et du droit à l'autodétermination du peuple seychellois. Maintenant que les Seychelles sont une république libre et indépendante, je tiens à vous rendre hommage publiquement. Nous savons, Monsieur le Président, pour en avoir déjà eu la preuve, que vous vous acquitterez avec compétence de la haute tâche et des délicates fonctions qui vous sont confiées. Vous pouvez compter sur l'entière collaboration de la délégation seychelloise.

2. Il m'est aussi agréable de remercier vivement le Secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour sa préoccupation constante quant au sort de notre organisation et tout particulièrement pour l'intérêt qu'il a montré à l'égard de mon pays au cours de l'année qui vient de s'écouler. Je tiens à souligner ici que, suite à la résolution 33/129 du 19 décembre 1978 de l'Assemblée générale,

relative à l'assistance aux Seychelles, le Secrétaire général a pris des dispositions pour l'envoi aux Seychelles, au mois de mai 1979, d'une mission chargée de s'informer des progrès réalisés dans l'exécution du programme spécial d'assistance économique. Le rapport de cette mission nous sera présenté au cours de cette session; il figure au point 12 de l'ordre du jour des travaux de la Deuxième Commission¹.

3. Par ailleurs, je voudrais féliciter l'Etat de Sainte-Lucie, Membre nouvellement admis au sein de notre organisation.

4. Ma délégation veut également exprimer sa reconnaissance au Président sortant, M. Indalecio Liévano.

5. Les Seychelles sont un petit pays, un pays du tiers monde, un pays pauvre ayant récemment accédé à l'indépendance. Le peuple seychellois est un peuple révolutionnaire qui, depuis le 5 juin 1977, a opté pour la voie socialiste de développement. Nous sommes progressistes, farouchement attachés à notre indépendance et aux principes du non-alignement. Sur les questions importantes de politique internationale auxquelles notre monde est confronté, nos prises de position sont fermes et honnêtes. Elles nous sont dictées par les principes de justice, d'égalité entre les peuples et par le respect de la volonté des peuples librement exprimée. Nous sommes résolument anti-impérialistes, anticolonialistes, antiracistes, antifascistes et antisionistes.

6. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Afrique australe, car, dans cette région du monde, l'impérialisme s'est allié au racisme afin de mieux exploiter, de la façon la plus humiliante, des millions et des millions de nos frères africains.

7. Le Front patriotique est à nos yeux, contrairement à ce que prétendent les impérialistes, le seul représentant légitime des aspirations du peuple du Zimbabwe. Des négociations sont en cours à Londres; elles devraient essentiellement avoir pour seul objectif valable le transfert effectif du pouvoir à la majorité africaine. Le Front patriotique a fait preuve de beaucoup de bonne volonté en acceptant d'y participer et de s'asseoir à la même table que le renégat Smith et son proche collaborateur Muzorewa. Cependant, tout porte à croire que Smith et Muzorewa, et leurs alliés d'ailleurs, ne sont pas sincères. S'ils l'étaient vraiment, leur aviation meurtrière aurait déjà cessé de bombarder et de massacrer journalièrement des populations entières de certaines régions du Mozambique.

8. Nous condamnons ces actes d'agression honteux contre le pays frère du Mozambique et nous répétons que nous sommes convaincus que Smith et Muzorewa ne veulent pas de règlement pacifique. Il nous faut redoubler de vigilance pour que la Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, tenue à Londres, habilement manigancée par les agents de l'impérialisme, ne dégénère pas en simple

¹ Distribué ultérieurement sous la cote A/34/556.

manœuvre de légitimisation du régime fantoche et raciste Smith-Muzorewa pour aboutir finalement à l'isolement du Front patriotique. N'oublions pas en effet que c'est là le seul résultat de la Conférence de Londres, qui seul serait acceptable pour les impérialistes et leurs alliés.

9. Le peuple de Namibie est victime des pires humiliations de la part du régime raciste d'Afrique du Sud. Notre organisation est moralement tenue de prendre des sanctions sévères contre l'Afrique du Sud et de les faire respecter, même par la force. Ce régime méprise avec insolence les résolutions de l'ONU, donc nos résolutions. Impunément, les troupes racistes sud-africaines occupent une partie du territoire namibien; impunément, le régime de Prétoria fait entrave au règlement proposé par l'ONU, donc par nous-mêmes, solution qui permettrait au peuple namibien d'accéder à la souveraineté nationale par la voie pacifique.

10. Notre organisation est coupable; par son inertie elle sanctionne l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud et les crimes atroces commis par les racistes contre le peuple de Namibie. Malheureusement, l'Afrique du Sud a de puissants alliés parmi nous; voilà la cause de la lâcheté de notre organisation vis-à-vis du sort de nos frères de Namibie. Le peuple seychellois, lui, réitère sa solidarité indéfectible avec la South West Africa People's Organization [SWAPO] et a décidé de concrétiser cette solidarité dans les faits, en lui accordant une assistance matérielle, à la mesure de nos faibles moyens et de nos possibilités modestes.

11. L'Afrique du Sud constitue le bastion répugnant non seulement du racisme, mais aussi du capitalisme et de l'impérialisme. Dans le pays de l'*apartheid*, l'impérialisme porte le masque du racisme; l'impérialisme s'allie au racisme, afin de mieux exploiter les masses laborieuses africaines. Et nous savons qui sont les alliés naturels du régime d'*apartheid*; nous savons de quels pays proviennent les investissements considérables qui alimentent son économie, tout en permettant la réalisation de superprofits.

12. C'est pourquoi nous disons que, pour que la lutte contre le racisme soit vraiment efficace, celle-ci doit être menée de front avec la lutte contre l'impérialisme. Sapons les structures de l'impérialisme en Afrique australe; ainsi, nous détruirons les assises du racisme. Le racisme n'aura plus de place dans une société d'où aura été définitivement bannie l'exploitation de l'homme par l'homme.

13. En ce qui concerne le Sahara occidental, nous sommes fiers de déclarer que, depuis leur propre libération, les Seychelles ont apporté leur soutien fraternel et inconditionnel au vaillant peuple Sahraoui militant pour son indépendance, sous la direction de son avant-garde le Front POLISARIO². Nous avons d'ailleurs reconnu la République arabe sahraouie démocratique il y a bientôt deux ans. Nous félicitons la Mauritanie pour sa courageuse décision de renoncer à toute prétention territoriale. Nous déplorons cependant l'expansionnisme des dirigeants marocains et nous prions instamment les autorités de Rabat de réviser leur politique à l'égard du Sahara occidental.

14. Au Moyen-Orient, la crise s'aggrave et la sécurité internationale se trouve menacée en raison de la politique agressive et expansionniste d'Israël. De plus, interviennent les politiques des Gouvernements de Washington et du Caire, qui s'obstinent à maintenir une attitude de plus en plus hostile envers les droits du peuple palestinien et le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires occu-

pés. Cette politique va à l'encontre des résolutions de l'ONU et du mouvement des non-alignés sur la question. C'est pourquoi la délégation seychelloise dénonce énergiquement les accords de Camp David³, qui constituent une trahison flagrante de la cause arabe et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. On nous affirme que l'Égypte a signé un traité de paix partiel avec Israël⁴, mais qui a donné à l'Égypte mandat de disposer de territoires qui ne lui appartiennent pas et de négocier au nom du peuple palestinien, au nom de la nation arabe ? L'Organisation de libération de la Palestine [OLP] est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous réaffirmons que, juridiquement, les prétendus accords de Camp David sont nuls et non avenue.

15. La démilitarisation de l'océan Indien est un sujet qui préoccupe plus particulièrement mon pays. La prise de conscience, par les peuples de notre région, des formes et des dangers de la stratégie de l'impérialisme ne cesse de se développer depuis plusieurs années. La lutte pour l'océan Indien-zone de paix est liée aux intérêts fondamentaux, immédiats et à long terme, de tous les pays riverains et des îles de l'océan Indien. C'est pourquoi nous formulons à nouveau notre appel pour le démantèlement de toutes les bases militaires et aéronavales étrangères, en particulier celle de Diégo Garcia, pour l'interdiction de toute explosion nucléaire dans notre région et pour le retrait réciproque et concerté de toute activité militaire des pays non riverains, comme étape ultérieure au démantèlement des bases militaires.

16. Tout récemment, les pays de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], lors de la Conférence au sommet de Monrovia⁵, et les pays non alignés, lors de celle de La Havane⁶, ont adopté une nouvelle fois une déclaration demandant à tous les États de faire de l'océan Indien une zone de paix, sans rivalité ni compétition, d'où devrait être interdit tout armement nucléaire et atomique. Les chefs d'État et de gouvernement présents à ces deux sommets ont également lancé un appel à notre assemblée générale, pour qu'elle invite les grandes puissances et les principaux usagers de l'océan Indien à participer, avec les États riverains, au Comité spécial de l'océan Indien, afin de convoquer et d'organiser la réunion tant attendue des États du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien sur l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, conformément aux résolutions 3259 (XXIX) et 3468 (XXX) de l'Assemblée générale.

17. Au mois de mars de cette année, dans un message adressé à la Maison Blanche, le président René implorait le président Carter de renoncer à la constitution d'une nouvelle force navale, la septième flotte, dans notre région. Car, précisait-il, cette présence ne fera qu'accroître la rivalité entre les puissances, ce qui nous éloignerait de notre politique visant à transformer l'océan Indien en zone de paix.

18. Nous prions les grandes puissances de ne pas mépriser tous ces appels. Il y va aussi de leur propre intérêt.

³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'État d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

⁵ Sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979.

⁶ Sixième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

² Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro.

19. En ce qui concerne la question du Kampuchea, ma délégation ne comprend pas que l'on puisse s'obstiner à défendre les représentants d'un gouvernement, maintenant déchu, qui fut l'un des plus sanguinaires de l'histoire contemporaine. Si le régime de Pol Pot était toujours au pouvoir au Kampuchea, la délégation seychelloise comprendrait que, au nom du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, certaines délégations se gardent de dénoncer les crimes et les atrocités qu'il a commis.

20. Qu'il me soit permis ici d'ouvrir une parenthèse pour souligner que dénoncer les atrocités d'un gouvernement ou d'un dictateur ne constitue pas, aux yeux de ma délégation, une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat; bien au contraire, cela est un devoir de solidarité internationale envers les populations victimes de ces crimes.

21. Mais, puisque le régime sanguinaire de Pol Pot est déchu, puisqu'un autre gouvernement est maintenant effectivement au pouvoir au Kampuchea, les principes évoqués par ceux qui supportent quand même ce régime ne peuvent être que fallacieux ou caducs.

22. La République des Seychelles, sans vouloir en aucune façon s'ériger en censeur de la légitimité de quelque gouvernement que ce soit, a récemment reconnu, à la Conférence de La Havane, par la voix du président France Albert René lui-même, le Conseil révolutionnaire populaire de la République populaire du Kampuchea comme étant le seul gouvernement légitime et réel du Kampuchea. Nous souhaitons donc que la sagesse prévale et que, prochainement, dans toutes les instances internationales, le siège du Kampuchea soit occupé par les vrais représentants du peuple de ce pays. Car, dans tout ce débat, n'oublions pas que seul le peuple du Kampuchea doit compter.

23. Après avoir exposé la position de mon pays sur les problèmes majeurs de l'actualité politique internationale, je me dois de faire quelques observations sur les problèmes économiques graves auxquels sont confrontés les pays du tiers monde, dits en développement, alors que nous sommes pour la plupart carrément sous-développés.

24. Nos pays, qui représentent 65 p. 100 de la population mondiale, ne disposent que de 15 p. 100 de la production mondiale, dont seulement 8 p. 100 de la production industrielle. L'ensemble de nos dettes extérieures est supérieur à 300 milliards de dollars. Le revenu moyen par habitant est 14 fois inférieur à celui des pays développés.

25. Au sein de notre organisation, nous sommes tous représentés, pays riches ou développés, aussi bien que pays pauvres et sous-développés. Nous sommes tous conscients de la situation économique désastreuse qui accable les deux tiers de l'humanité. Nous disons tous que la situation est devenue intenable et nous parlons tous d'un nouvel ordre économique international. Alors, nous entamons des dialogues — Nord-Sud, CNUCED, communauté économique européenne et groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, etc. — mais, puisque nous refusons de nous attaquer à la cause fondamentale, à la racine du mal, nos dialogues de plus en plus nombreux ne sont que des dialogues de sourds. Il me suffit de citer la cinquième session de la CNUCED, récemment tenue à Manille, et les récentes négociations entre la communauté économique européenne et son groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue du renouvellement des accords de Lomé de 1975.

26. Il nous faut être francs et honnêtes. La cause fondamentale du mal, c'est l'impérialisme, stade le plus avancé du capitalisme, et les structures économiques qui en découlent. L'impérialisme a fait de nos pays de simples producteurs de matières premières, qu'on nous achète à des prix fixés par l'acheteur. L'impérialisme nous a transformés en consommateurs de produits finis, qu'on nous vend à des prix toujours croissants, mais fixés aussi par le vendeur. L'impérialisme nous impose des modèles de développement calqués sur ceux des pays riches, pour la plupart occidentaux. L'impérialisme cherche à nous diviser entre ceux, parmi nous, qui produisent du pétrole et les autres, accusant les premiers d'être responsables de la crise qui secoue l'économie mondiale. L'impérialisme a fait de nos pays sous-développés les parias du système économique international.

27. Le nouvel ordre économique international doit nécessairement passer par le démantèlement des structures économiques internationales imposées par l'impérialisme. Ceux parmi les pays sous-développés qui pensent qu'en dialoguant avec les représentants de l'impérialisme nous parviendrons à améliorer la situation se bercent d'illusions et se noieront bientôt dans leurs propres contradictions. Des replâtrages et des rafistolages du système actuel n'engendreront que déceptions.

28. Les pays sous-développés doivent refuser le rôle de simples producteurs de matières premières; les pays sous-développés doivent refuser d'être des assistés; les pays sous-développés doivent perdre leurs complexes d'infériorité vis-à-vis des pays riches et inventer eux-mêmes leurs propres modèles de développement.

29. Par ailleurs, les pays riches ne devraient plus se comporter en conquérants du monde; les pays riches devraient admettre qu'ils ont exploité les pays sous-développés et que, en grande partie, leur richesse est le fruit du pillage des matières premières en provenance du tiers monde; les pays riches devraient reconnaître qu'ils doivent s'acquitter d'une dette énorme envers les pays sous-développés. En un mot, les pays riches devraient cesser de se comporter en impérialistes.

30. Alors, pays riches et pays pauvres pourraient se rencontrer, en tant que partenaires égaux, partenaires pour le développement. Alors, ce jour-là et seulement ce jour-là, un dialogue fructueux pourrait s'établir.

31. Je dois avouer, cependant, que ma délégation est pessimiste et que ce n'est pas demain que jaillira cette lueur d'espoir au fond du tunnel. Nous sommes pessimistes, oui, parce que nous constatons que les plus puissants parmi nous ne veulent pas remettre en cause les fondements du capitalisme et de l'impérialisme. Et pourtant, s'ils réfléchissaient, cela serait aussi dans leur propre intérêt.

32. Pour terminer, je voudrais évoquer la récente Conférence des non-alignés, tenue à La Havane, où étaient représentés plus de 90 Membres de l'Organisation, près des deux tiers des délégations ici présentes. La délégation seychelloise souhaite que les déclarations finales, adoptées par les chefs d'Etat ou de gouvernement [A/34/542, *annexe, sect. I et IV*] fassent l'objet d'une étude sérieuse et approfondie de la part de toutes les instances de l'ONU. Ne pas le faire, constituerait une grave erreur, car ces documents renferment les aspirations légitimes des deux tiers de l'humanité.

*Allocution de M. Abel Aliér, vice-président
de la République démocratique du Soudan*

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration du Vice-Président de la République démocratique du Soudan. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à M. Abel Aliér, vice-président de la République démocratique du Soudan, et je l'invite à prendre la parole.

34. M. ALIER (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à ce poste si important de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous représentez réellement les aspirations des jeunes Africains qui ont été et sont toujours à la tête de la lutte de libération. Votre contribution personnelle à la lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme et les efforts tenaces que vous avez entrepris en collaboration avec vos collègues, jusqu'à la libération et l'indépendance politique d'un si grand nombre de nations, nous donnent la conviction que, sous votre direction, la présente session de l'Assemblée générale franchira de nouvelles étapes sur la voie de la solution pacifique des conflits, sur la voie de la libération des peuples qui ne sont pas encore indépendants et sur la voie qui mènera à la réalisation du nouvel ordre économique international.

35. Nous voudrions également profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance et notre appréciation à votre prédécesseur, M. Liévano, de la Colombie, pour l'habileté et la sagesse avec lesquelles il a guidé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

36. A ce stade, nous ne saurions manquer non plus de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la constante bonne volonté avec laquelle il est toujours disposé à augmenter l'efficacité du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies face à des questions importantes, pour dissiper les causes d'instabilité, pour établir une paix juste et durable dans les zones de conflit, pour maintenir la paix partout dans le monde et pour développer et maintenir la coopération économique internationale équitable parmi les nations jeunes et vieilles.

37. Qu'on me permette aussi d'adresser les félicitations du Soudan à Sainte-Lucie à l'occasion de son admission dans la famille des nations. Sainte-Lucie nous apporte un autre témoignage du vent de renouveau qui souffle maintenant en direction de l'Afrique australe.

38. Cette session a lieu à un moment où la situation internationale politique et économique est fort complexe. Pendant que se poursuit cette assemblée, les foyers de tension et d'instabilité qui menacent la paix et la sécurité mondiales deviennent de plus en plus nombreux et complexes, créant des effets secondaires qui, eux-mêmes, pourraient devenir des causes latentes de conflit et d'instabilité dans le monde.

39. Le Soudan a la ferme conviction que le mouvement des non-alignés joue un rôle important dans les relations internationales; mon-pays tient beaucoup à ce que ce mouvement reste le cadre pour l'unité de ses membres, le forum où ils peuvent élaborer et cristalliser leurs vues et leurs positions et qu'il soit leur protection contre le marasme d'une situation internationale instable. Nous avons été très heureux que la sixième Conférence des pays non alignés, qui s'est réunie récemment à La Havane, ait matérialisé les espoirs que nous fondions en ce mouvement,

notre foi dans son avenir et notre conviction que, malgré les difficultés de l'heure, il conservera assez de souplesse et de vitalité pour se protéger des dangers de la division et de la décadence, pour préserver son unité et sa force et pour être en mesure de surmonter toutes les divergences qui existent dans ses domaines d'action et de conclure des accords sur des programmes importants comportant les questions économiques et sociales qui préoccupent ses membres et le reste du monde.

40. Un examen rapide de la situation internationale nous informe avec éloquence que nous avons encore un long chemin à parcourir dans nos efforts pour poser les bases de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, certains signes encourageants de rapprochement se sont récemment manifestés sur la scène internationale, surtout entre les deux superpuissances. C'est avec une vive satisfaction que le monde a appris l'aboutissement de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Nous engageons vivement les deux signataires du Traité⁷ à persuader leurs organes législatifs et autres organismes internes à le ratifier. Cela ne manquera pas de préparer la voie à une compréhension et à une coopération élargies dans d'autres domaines d'intérêt international vital. Les intérêts de l'humanité se trouvent partout mieux servis quand les membres de la communauté internationale abandonnent la voie des affrontements sanglants dans la poursuite de stratégies divergentes, et adoptent plutôt la voie du dialogue et des négociations directes.

41. Nous vivons dans un monde très malheureux; un monde qui a été témoin de plus de 150 guerres — guerres civiles et internationales — depuis 1945; un monde qui a souffert et qui souffre encore de la faim, et même de la famine et de pénuries, de l'absence de services de santé et d'éducation; un monde qui, pourtant, consacre plus de 400 millions de dollars au stockage, à la fabrication et à la mise au point d'armes de destruction massive — la destruction massive de civilisations, de l'humanité et l'anéantissement de cette planète où nous vivons.

42. La course aux armements et la fabrication d'armements ne peuvent être isolés de problèmes de développement. Nous demandons instamment que des mesures appropriées soient prises immédiatement pour détourner certaines des ressources actuellement consacrées à la fabrication et à l'achat d'armements au profit du développement économique et social, car c'est notre seule garantie de pouvoir vivre dans un monde rationnel, juste et sûr.

43. A cet égard, nous avons fondé les plus grands espoirs dans la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que les réalisations de cette session aient été de portée limitée, nous les considérons néanmoins comme une étape positive sur la longue route menant au désarmement. Je dis une étape positive, car c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'est convoquée une session extraordinaire chargée de traiter du désarmement à l'échelle mondiale. Le résultat le plus important de la session extraordinaire nous semble être la convocation du Comité du désarmement. Nous souhaitons que ce comité, avec le mandat que lui a confié l'Assemblée générale, et avec la participation active de tous les pays producteurs d'armements, y compris les puissances nucléaires, parviendra, en temps utile, à négocier un certain nombre d'accords importants

⁷ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

dans ce domaine. Nous comptons sur la mise en œuvre des recommandations de la session extraordinaire, même si leur portée et leur ampleur sont limitées.

44. Le Soudan, en sa qualité de pays non aligné, se joint à tous ceux qui réclament un monde sûr, exempt des maux de la guerre et de la menace d'un holocauste nucléaire. Cela n'est possible que grâce à un désarmement général et complet. en adoptant des mesures efficaces, qui interdiraient la guerre nucléaire, inverseraient le rythme de la course aux armes nucléaires et réduiraient progressivement les stocks d'armes nucléaires, jusqu'à leur élimination complète. Un monde sûr exigerait aussi la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'océan Indien. A cet égard, nous voudrions saisir cette occasion, pour dire combien nous nous félicitons de la convocation de la réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, qui a eu lieu en juillet dernier; nous y voyons une étape positive sur la voie d'une conférence mondiale sur l'océan Indien.

45. Nous avons toujours attaché une grande importance à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], parce que sa mise en œuvre affecterait toutes les routes maritimes passant par le Golfe et la mer Rouge. La sécurité de la mer Rouge a toujours pour nous un rang de priorité élevé.

46. Nous espérons ardemment que tous les pays de la région qui partagent notre préoccupation s'uniront et coopéreront pour faire de la mer Rouge un havre de paix, afin que toutes les formes d'hégémonie étrangère et de rivalité des grandes puissances soient éliminées et que tous les problèmes régionaux soient réglés au moyen d'un dialogue constructif, dans un esprit de coopération, de fraternité et de bon voisinage. Nous voulons que la mer Rouge soit une route commerciale internationale et une zone de pêche — et rien d'autre.

47. Mon pays, qui a eu l'honneur d'assumer la présidence de l'OUA en 1978-1979, a eu une occasion exceptionnelle d'étudier en profondeur l'ensemble complexe des problèmes que connaît le continent africain. L'Afrique, en proie depuis des siècles à l'exploitation, à l'esclavage, à la pauvreté, à la répression et à toutes les formes de ségrégation et d'intervention étrangères, n'est pas encore libérée de tous ces maux. Certaines de ses riches ressources économiques sont encore exploitées dans l'intérêt des étrangers qui dominent. Ses enfants sont toujours victimes de la faim, de la malnutrition, de maladies dues à l'environnement et du manque de soins de santé essentiels. Des millions de ses fils et de ses filles sont encore considérés comme des esclaves dans leur propre patrie, et des millions sont traités comme des citoyens de deuxième ou de troisième classe, privés des droits que leur confère leur citoyenneté naturelle.

48. C'est avec consternation et regret que nous constatons, malgré la gravité de ces problèmes, que les efforts faits en vue de trouver des solutions convenables et justes sont encore très insuffisants. Les problèmes du continent africain se sont avérés plus graves et plus chroniques, si bien que les tentatives actuellement en cours pour en venir à bout ne peuvent guère susciter de progrès. Il convient cependant de comprendre que toute solution, qui accorderait la priorité aux intérêts étrangers plutôt qu'aux intérêts et aux aspirations du peuple africain, est vouée à un échec certain.

49. Conscient du programme chargé de la présente session, je ne me propose pas de parler longuement de tous

les problèmes africains. Je me bornerai plutôt à parler des questions les plus importantes et les plus pressantes que connaît notre continent aujourd'hui.

50. Force nous est de constater avec un vif regret que, par son intransigeance, le Gouvernement sud-africain a ramené la situation en Namibie à l'impasse initiale. En conséquence, tous les efforts internationaux entrepris ces dernières années pour élaborer un règlement juste en Namibie ont échoué. En agissant de la sorte, le Gouvernement sud-africain a bien montré qu'un règlement qui ne placerait pas la Namibie sous son contrôle direct ne sera pas accepté. Les pays africains et la SWAPO ont fait preuve de souplesse et de bonne volonté lorsque la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, lors de sa cinquième session ordinaire tenue à Khartoum en 1978 a approuvé l'accord de Luanda de 1978⁸ en tant que cadre acceptable pour la solution pacifique des problèmes de la région.

51. Les pays africains ont accueilli avec faveur l'initiative des cinq puissances occidentales et les ont assurées de leur coopération illimitée. Malgré tout cela, le Gouvernement sud-africain a décidé de poursuivre le scénario qu'il avait mis au point pour la Namibie et dont le but est de perpétuer son occupation illégale et l'annexion du pays. Les élections internes organisées de manière unilatérale par le Gouvernement sud-africain en Namibie, qui ont été catégoriquement rejetées par la communauté internationale tout entière comme quelque chose de frauduleux et de factice, n'étaient qu'une indication de ce qu'essayait de faire l'Afrique du Sud. Le harcèlement incessant et brutal des dirigeants et des sympathisants de la SWAPO et les campagnes destinées à les éliminer physiquement et politiquement sont une autre indication des tentatives faites par l'Afrique du Sud pour affermir son contrôle sur la Namibie et faire taire à jamais la voix de la résistance. Mais peut-on réduire au silence la vérité et la raison? Pas pour longtemps! Le temps et l'histoire d'épisodes semblables ailleurs ne jouent pas en faveur du Gouvernement sud-africain. L'*apartheid* et le racisme devront disparaître plus tôt que ne le pense l'Afrique du Sud.

52. Le Zimbabwe constitue une autre région à problème, où la population lutte contre le racisme et le gouvernement de la minorité blanche. Mais nous savons tous que le Gouvernement britannique a des responsabilités historiques, juridiques et internationales à l'égard du Zimbabwe. Et maintenant, nous avons accueilli avec satisfaction et avec optimisme l'initiative qu'a prise récemment le Royaume-Uni de convoquer à Londres une conférence de toutes les parties à la suite des décisions adoptées par la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka en août dernier [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]. Nous avons suivi avec intérêt et préoccupation le cours de ces négociations. Nous avons été heureux qu'une certaine percée ait maintenant été possible. Nous pensons que le Royaume-Uni continuera de faire appel à toute son intelligence diplomatique, à tout son bon sens, pour assurer l'heureux aboutissement de ces entretiens, car, s'ils échouaient, les perspectives de paix dans la région recevraient le coup de grâce.

53. La communauté internationale représentée en l'Assemblée générale est fort consciente du caractère dangereux des politiques et des pratiques du régime d'*apartheid*

⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12775.

en Afrique du Sud; c'est pourquoi ce point a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1946⁹ et paraît d'année en année. Nous regrettons de constater qu'aucun progrès sérieux n'a été réalisé dans la voie de l'élimination de cette pratique nocive et inhumaine en Afrique du Sud.

54. Beaucoup d'Etats africains ont suivi avec patience et avec retenue l'aggravation de la situation en Afrique du Sud et ils ont poursuivi des négociations à l'intérieur de l'OUA et des consultations avec des pays amis à l'ONU. Nous voudrions formuler une mise en garde : l'Afrique pourrait fort bien n'avoir d'autre choix que d'être entraînée dans un affrontement inévitable avec le régime raciste d'Afrique du Sud, si ce dernier persiste à violer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons à la communauté internationale et à tous les Etats Membres d'observer l'application immédiate et stricte de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, concernant l'embargo sur les armes, et d'assurer la cessation de toute forme de coopération politique et économique avec le Gouvernement sud-africain.

55. L'Afrique salue le rôle héroïque des Etats africains de première ligne dans leur soutien à la lutte de libération africaine. Le Soudan demande à toutes les nations et à toutes les forces éprises de paix de donner toute l'aide possible aux Etats de première ligne, afin de leur permettre de prendre une part effective à la lutte de libération de l'Afrique australe. De plus, nous engageons tous les Etats Membres à assurer toutes les conditions nécessaires pour consolider et affermir les mouvements de libération reconnus par l'OUA, dans leur lutte contre les régimes racistes d'Afrique australe.

56. La situation au Moyen-Orient, qui continue à s'aggraver, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/34/I, sect. III], demeure une menace grave à la paix et à la sécurité mondiales, en plus des tragédies qu'elle cause, des souffrances et du déni des droits fondamentaux de l'homme que connaît la population de cette région. A cet égard, nous constatons avec beaucoup d'inquiétude et de consternation l'intransigeance avec laquelle Israël perpétue l'occupation des territoires arabes et pratique une politique expansionniste, comme le montrent la consolidation des colonies de peuplement israélien en territoire arabe et la poursuite des mesures injustifiées dans le but de modifier le caractère historique et démographique de Al Quds; nous constatons qu'Israël refuse de reconnaître les droits nationaux inaliénables des Palestiniens et qu'il poursuit une politique hostile au mépris de l'opinion publique mondiale.

57. Les raids qu'Israël entreprend quotidiennement contre le Liban, par mer, par air et sur la frontière, faisant des milliers de victimes parmi les civils, non seulement constituent une agression contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité du peuple libanais, mais représentent une violation flagrante des principes et objectifs de notre organisation et illustrent très clairement la crise profonde dont souffre la conscience du monde aujourd'hui.

58. Mon pays est partisan de la paix au Moyen-Orient. Nous croyons sincèrement que la solution de ces dissensions constantes dans la région doit être assurée par des moyens pacifiques, c'est-à-dire par des dialogues et des négociations. Mais, il faut pour cela que tous les intéressés fassent preuve d'une volonté politique et d'une fermeté

d'intention considérables. C'est dans cet esprit que nous n'avons cessé de demander dans différentes instances que la situation explosive au Moyen-Orient soit abordée, pacifiquement, équitablement et globalement. Mais, tout en abordant la question dans cet esprit, nous devons nous en tenir rigoureusement à ce que notre organisation n'a cessé de réaffirmer quant aux préalables qu'exige l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Au premier plan de ces conditions, il y a la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, l'un des plus importants étant leur droit d'établir leur propre Etat sur leur propre territoire, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés — y compris le rétablissement de la souveraineté arabe à Al Quds.

59. Rappelons une fois de plus qu'un grand nombre de résolutions de cette assemblée ont déjà affirmé que les Palestiniens constituaient le cœur de la question du Moyen-Orient. Par conséquent, il faut résoudre ce problème de manière à rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre de la recherche d'une méthode d'approche pacifique et d'une solution globale de toute la question de la crise du Moyen-Orient.

60. Il importe aussi de faire remarquer à ce stade que la solidarité arabe est une nécessité cruciale pour ces objectifs et qu'il convient d'assurer cette solidarité. Cela est également conforme à notre désir d'un règlement global de la question du Moyen-Orient. Mon pays s'est orienté dans cette direction depuis un long moment, malgré toutes les difficultés et les complications que cela implique.

61. Il est également utile de constater, à cet égard, que la situation internationale fait apparaître les succès considérables réalisés par l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien, qui bénéficie d'un très large soutien moral et politique. Ce soutien mondial devrait être dûment pris en considération par tous les intéressés. Personne, où que ce soit, ne rend service à son peuple, à son gouvernement et à sa cause en méconnaissant une opinion publique internationale si fortement manifestée.

62. La position de mon gouvernement à l'égard de la question coréenne a toujours eu pour base notre attachement au principe de la solution des différends par le dialogue et la négociation et le rejet du recours à la force et à l'intervention étrangères. Nous pensons qu'il convient d'encourager et de renforcer les efforts visant à la réunification de la Corée.

63. A Chypre, il conviendrait de créer les conditions favorables qui permettraient aux deux communautés de résoudre leurs divergences dans un esprit de paix et de fraternité, sous les auspices des Nations Unies.

64. On ne saurait examiner les questions touchant aux droits de l'homme en les isolant des aspects économiques, sociaux et politiques. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de garantir et de respecter les droits de l'homme des individus. De même, nous croyons qu'il devrait y avoir des garanties effectives des droits de l'homme pour les nations et les communautés tout entières. Mais il serait illogique et injuste d'exiger le respect des droits de l'homme uniquement pour les individus, alors que des nations et des communautés entières se voient refuser ces droits fondamentaux.

65. On me permettra, au nom de mon gouvernement, de dire toute notre reconnaissance aux organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, pour les efforts précieux qu'ils sont en train de déployer en vue d'as-

⁹ Voir document A/149.

surer la mise en œuvre effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous croyons que ces organes ne peuvent continuer à fonctionner efficacement, si les Etats Membres ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris conformément à la Charte des Nations Unies. C'est avec un plaisir particulier que nous relevons les éléments positifs qui se sont dégagés du débat important qui a eu lieu l'an dernier sur les autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour promouvoir la jouissance effective des droits de l'homme. Nous avons également apprécié le débat qui se poursuit à la Commission des droits de l'homme sur l'étude des dimensions nationales, régionales et internationales du droit au développement en tant que droit de l'homme, débat qui tient compte des problèmes que connaissent les pays en développement lorsqu'ils s'efforcent d'assurer leur progrès social et économique.

66. Une des questions à laquelle nous accordons la plus grande importance et beaucoup d'attention est celle des réfugiés. Le monde entier est très conscient des souffrances extrêmes des réfugiés, contraints de quitter leur patrie pour vivre dans un environnement étranger et connaître des épreuves insurmontables : impossibilité de s'abriter de la pluie, du froid et de la chaleur, manque d'alimentation; absence de soins médicaux; dislocation de la famille et de la cohésion sociale de la communauté; perte de la possibilité de s'instruire et perte aussi, prolongée, voire indéfinie des droits politiques, économiques et sociaux dont s'assortit la qualité de citoyen.

67. Fidèle à nos convictions et à nos engagements au titre des conventions régionales et internationales sur les droits des réfugiés et respectueux des relations fraternelles et de bon voisinage, le Soudan accueille actuellement plus de 400 000 réfugiés immatriculés, qui se sont enfuis d'un grand nombre d'Etats voisins pour venir chez nous. Ce nombre est trop élevé pour un pays dont les ressources sont rigoureusement limitées comme le Soudan. Le Soudan cependant, ne contraindra pas les réfugiés à retourner contre leur gré dans leur pays d'origine, et ce, malgré les difficultés que nous éprouvons. Nous sommes pour le rapatriement volontaire, mené sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et nous l'encourageons. Le Haut Commissariat pour les réfugiés est l'un des organismes les plus importants des Nations Unies.

68. En tant que pays d'accueil de 400 000 réfugiés, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de demander à la communauté internationale d'entendre les appels déjà lancés par le Secrétaire général des Nations Unies et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, afin d'augmenter l'assistance financière et matérielle aux pays d'accueil, par l'entremise du Haut Commissariat pour les réfugiés et par les instances bilatérales. La suggestion récemment faite par le Gouvernement des Etats-Unis à Genève et ici même, devant cette assemblée, de créer un fonds pour les réfugiés, auquel contribueraient les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres pays, devrait être adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Au stade actuel, le Secrétaire général et le groupe de collaborateurs qui l'entourent, de même que le Haut Commissaire pour les réfugiés, méritent nos éloges pour tous les efforts qu'ils continuent de déployer afin d'obtenir secours, réconfort et sympathie pour les réfugiés du monde entier.

69. Parler longuement de secours et d'installation organisée de réfugiés dans le pays d'asile n'équivaut certainement pas à recommander qu'ils s'y installent en permanence et renoncent au privilège de retourner dans leur pays. Ils veulent rentrer chez eux, mais ne peuvent le faire en toute sécurité tant que n'auront pas été réglées les causes profondes qui ont fait d'eux des réfugiés. A ce propos, l'Assemblée générale devrait engager vivement tous les Etats Membres intéressés à trouver des solutions politiques aux problèmes intérieurs qui ont provoqué l'exode de leurs ressortissants. Cela est en harmonie avec l'appel lancé par les Nations Unies en faveur du respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine, car on ne saurait s'attendre à ce qu'un être humain jouisse de ces droits, alors qu'il dérive sans but et sans destination pendant des mois et des mois sur une petite embarcation et sans abri en Asie du Sud-Est, ou pendant qu'il demeure accroupi pendant des heures sous une pluie torrentielle, sous un arbre en Afrique tropicale ou en Amérique latine, ou pendant qu'il connaît des alternances constantes de froid et de chaleur dans les déserts du Moyen-Orient et d'ailleurs.

70. C'est une réalité du monde d'aujourd'hui que les questions sociales, culturelles, humanitaires, politiques et économiques, sont étroitement liées. C'est pourquoi, en nous efforçant d'établir le nouvel ordre économique international, nous devons accorder une attention plus grande aux problèmes sociaux, culturels et humanitaires. C'est pourquoi mon pays, dans ses efforts de développement, accorde une égale attention à toutes ces questions.

71. A cet égard, le Soudan se félicite des efforts déployés par les Nations Unies pour améliorer la condition de la femme et attend avec intérêt la conclusion du projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nous nous félicitons également de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui se réunira l'an prochain à Copenhague.

72. Le peuple soudanais, avec les autres peuples des nations du monde, célèbre cette année l'Année internationale de l'enfant. Le message spécial du président Gaafar Mohamed Nimeiri, adressé à cette occasion à la nation le 15 janvier 1979, a été le témoignage de l'attention particulière que le Soudan accorde à l'enfant, lorsqu'il a dit :

“En nous joignant à la communauté internationale pour commémorer cette année, nous espérons que l'Année internationale de l'enfant sera celle de la protection et des soins de l'enfant, non seulement maintenant, mais dans l'avenir également. Nous espérons que l'Année internationale de l'enfant ne sera pas simplement une occasion de formuler une déclaration de droits, mais aussi une année au cours de laquelle la communauté internationale fera des efforts pour créer un climat propice à la croissance des enfants partout dans le monde, à l'abri de la crainte et de la faim, à l'abri de la contrainte et de la domination, à l'abri de la maladie, de l'ignorance et des privations. Ce rêve que nous poursuivons ne sera pas réalisé pour chacun des enfants du monde tant qu'il n'y aura pas de paix fondée sur la justice, tant que n'auront pas disparu les différences entre les Etats riches et les Etats pauvres.”

73. En passant en revue la scène économique et sociale internationale de la décennie des années 70 qui va s'achever, on ne peut manquer d'être inquiet devant le peu de progrès réalisés. Au cours des sept dernières années, les crises

dont souffre l'économie mondiale se sont multipliées. Nous avons connu l'explosion démographique, de faibles taux de croissance économique, une inflation galopante, la chute des prix des matières premières en provenance des pays en développement, contrastant avec les prix en augmentation des produits industriels et manufacturés du pétrole.

74. Nous, qui sommes ici réunis, devrions nous préoccuper de juguler ces crises grâce à des efforts internationaux organisés, coordonnés et efficaces, afin de soulager la misère affreuse qui sévit dans les pays en développement et de diminuer le chômage qui s'aggrave partout dans le monde. A cette fin, il sera nécessaire d'examiner de près la vieille structure des relations économiques internationales, fondée sur les anciens rapports coloniaux, pour y apporter des changements radicaux. Cela devrait exiger, dans les années 80, une refonte totale de cet aspect de la structure de l'économie internationale qui confère à un partenaire le pouvoir de fixer les règles du jeu et à l'autre le rôle très humble de jouer selon ces règles. Il y a cinq ans, l'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution visant à reconnaître et à modifier une partie de ce vieil arrangement économique pour le remplacer par le nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)]. Au moment où nous nous apprêtons à sortir de cette décennie pour en aborder une nouvelle, nous ne sommes pas plus près de cet ordre qu'il y a cinq ans.

75. En mai dernier, les pays en développement se sont rendus à Manille en espérant beaucoup que la cinquième session de la CNUCED résoudrait bon nombre de questions économiques importantes. Ils en sont revenus déçus, car cette longue conférence n'a pas apporté grand'chose. Il est toutefois utile de noter qu'il y a eu une certaine percée dans le domaine particulier des produits de base, grâce à la création d'un Fonds commun pour les produits de base en tant qu'élément du Programme intégré pour les produits de base¹⁰. Ce progrès, modeste certes, devrait nous faire espérer une meilleure coopération à l'avenir entre les Etats membres et les nations en général.

76. Dans son récent rapport sur le développement dans le monde¹¹, la Banque mondiale indiquait que, malgré les promesses des gouvernements donateurs et certaines décisions récentes sur la liquidation de la dette, que nous apprécions, le volume de l'assistance officielle au développement s'est réduit en termes réels. L'assistance officielle au développement apportée par les marchés développés et les économies dirigées reste encore en dessous du chiffre de 0,7 p. 100 du produit national brut, objectif fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous arrivons presque à la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, mais il n'y a pas encore d'accord sur la stratégie de cette décennie. Efforçons-nous de parvenir à cet accord dès le commencement des années 80.

77. Les pays développés devraient, dans la décennie à venir, se montrer fermement disposés à accroître le transfert des ressources en termes réels vers les pays en développement. Ceci devrait avoir pour effet une amélioration de la croissance économique dans ces derniers pays et, par conséquent, la création d'une économie internationale plus

prospère et plus stable. Nous demandons instamment que la présente session de l'Assemblée générale s'attaque à ces problèmes importants et les règle.

78. Nous espérons sincèrement que cette session de l'Assemblée générale pourra examiner de manière significative et honnête les nombreux problèmes auxquels le monde est confronté. Nous avons l'espoir et nous comptons que cette session saura suffisamment montrer sa volonté politique pour indiquer certaines des solutions qui s'imposent d'urgence pour faire diminuer les tensions, les épreuves et les craintes qui menacent de s'abattre sur l'espèce humaine.

79. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République démocratique du Soudan de l'importante allocution qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

80. M. FERNÁNDEZ SAAVEDRA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un privilège unique que de monter à cette tribune où sont passés tant de personnalités, de gouvernants et d'hommes d'Etat célèbres de toutes les régions du monde.

81. Je suis heureux d'être le porte-parole du Président constitutionnel de la Bolivie, M. Walter Guevara Arze, un des Boliviens qui a les liens les plus étroits avec l'Organisation des Nations Unies et qui, partant, sait tout ce que cette institution représente pour le maintien de la paix.

82. La présence de M. Salim Ahmed Salim à la présidence de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale a une signification toute particulière et ce, à double titre. Tout d'abord, c'est un des porte-parole de l'Afrique qui confirme la participation active de ce continent au destin de l'Organisation. Son pays, la République-Unie de Tanzanie agit avec toute sa propre personnalité dans l'organisation régionale. D'autre part, M. Salim a été l'une des personnalités marquantes de la lutte pour la décolonisation, ainsi que pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En sa personne, nous saluons l'action régénératrice du continent africain et je tiens à exprimer la pleine et entière solidarité du Gouvernement et du peuple boliviens avec la lutte que livrent les peuples africains, ainsi qu'à dire notre satisfaction de le voir occuper ce fauteuil présidentiel, ce qui, dans son cas, n'est que justice et vient couronner une longue bataille de plus de 10 ans pour toutes les nobles causes défendues par notre organisation.

83. Ma délégation tient également à rendre hommage au Président sortant, M. Indalecio Liévano Aguirre, qui a su mener les travaux de l'Assemblée générale avec le savoir-faire, la sagacité et la distinction qui sont l'apanage d'un homme politique et d'un diplomate illustre.

84. L'abnégation avec laquelle le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, s'acquitte des tâches délicates qui lui sont confiées lui vaut notre plus sincère gratitude.

85. La délégation bolivienne, en son nom et en celui des nations de l'Amérique latine, a déjà souhaité la bienvenue à l'Etat Membre le plus nouveau de l'Organisation des Nations Unies. Maintenant que Sainte-Lucie occupe son siège à l'Assemblée générale, je tiens à lui réitérer nos félicitations pour son admission. Je suis persuadé qu'elle

¹⁰ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

¹¹ *Rapport sur le développement dans le monde, 1979*, Washington (D. C.), Banque mondiale, août 1979.

saura se libérer du passif que constitue son passé d'Etat dépendant et qu'elle saura se joindre aux Etats du tiers monde dans leur lutte pour assurer un meilleur destin à leurs peuples.

86. Pour l'histoire de mon pays, 1979 constitue une année spéciale. En effet, il y a 100 ans que mon pays a perdu son littoral, et 1979 lui voit consolider le caractère constitutionnel de son gouvernement après une décennie de gouvernement de fait. C'est autour de ces deux thèmes que se rallie la nation qui exprime sa volonté inflexible de retrouver un accès souverain à la mer et qui est résolu à consolider sa liberté et sa démocratie.

M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie), vice-président, prend la présidence.

87. Il y a 100 ans, jour pour jour, le 8 octobre, de la passerelle de commandement du *Huascar*, l'amiral péruvien Miguel Grau entrait dans l'histoire, lors de la bataille qui se livrait sur les côtes boliviennes de Angamos durant la guerre du Pacifique. En respectueux hommage à Eduardo Abaroa et aux héros qui ont défendu le patrimoine des nations agressées, je voudrais faire quelques réflexions sur les conséquences que ce conflit injuste et injustifié a eues pour le continent.

88. En quittant la Bolivie, le maréchal Antonio José de Sucre, principal lieutenant de Bolívar et un des pères des patries américaines, a écrit un message qui précisait ce que devrait être la tâche essentielle de la nouvelle république. Il disait :

“Je demanderai un autre prix à la nation, celui de conserver l'œuvre que j'ai commencée et maintenir au-delà de tous les écueils l'indépendance et l'intégrité de la Bolivie.”

89. Les difficultés auxquelles nous avons dû faire face pour honorer ce message et pour consolider l'Etat national bolivien se comprendront mieux si on réfléchit à sa situation géographique, au cœur du continent, territoire où se trouvent les bassins de l'Amazone, de la Plata et du Pacifique. C'est un point de soudure du continent qui absorbe et qui recueille toutes les tensions résultant de ces lignes de force. On comprendra mieux ses problèmes, si l'on se souvient que le territoire initial de la république était le double de ce qu'il est à l'heure actuelle et que divers actes belliqueux et diplomatiques ont modifié la carte de l'Amérique du Sud aux dépens de mon pays.

90. Tout cela fait partie de l'histoire et si j'en parle ici, ce n'est que pour souligner la lutte difficile qu'a menée la Bolivie et son rôle en tant que point d'équilibre de la région. Tout cela appartient à l'histoire, sauf une chose : l'absence de littoral de mon pays. Et lorsque j'évoque cette question ici, avec sincérité et vigueur, c'est parce que je suis persuadé que c'est une réalité actuelle, facteur permanent d'instabilité.

91. En vérité, la privation du vaste littoral maritime dont disposait mon pays a été non seulement une guerre de conquête injuste, mais une erreur historique monumentale et fatale. Certes, elle a permis de résoudre les problèmes économiques du pays agresseur qui, pendant un siècle, a exploité les richesses en salpêtre et en ressources minières du territoire bolivien, mais il est également évident qu'elle a rompu l'équilibre régional qui n'a pu être rétabli depuis, donnant lieu à un état de tension qui se concrétise par la course aux armements à laquelle on assiste dans cette zone. Elle a limité les possibilités de coopération et d'en-

tente entre toutes nos nations, en portant atteinte au rôle de lien et de pont, qui devrait être celui de mon pays dans la région.

92. La Bolivie est naturellement, de par sa géographie, tournée vers l'océan Pacifique, ce qui s'exprime, physiquement, par la possession de droits indiscutables à un vaste littoral. L'acte d'agression qui a rompu ce rapport naturel avec la mer doit trouver réparation le plus rapidement possible. C'est là non seulement une exigence bolivienne, mais un besoin continental véritable. C'est un acte de justice internationale et c'est également une précaution pour assurer la paix et la sécurité régionales. En bref, il s'agit là d'un acte qui doit servir la cause de l'Amérique.

93. Par ailleurs, la pleine solidarité des pays d'Amérique et du monde s'exprime de manière de plus en plus catégorique, non seulement en ce qui concerne la légitimité de notre revendication, mais également quant à l'urgence qu'il y a à y répondre. A cet effet, je voudrais citer la déclaration la plus récente des deux tiers de l'humanité. Lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, le texte suivant a été approuvé, dont la clarté me dispense d'autres commentaires :

“Les chefs d'Etat ou de gouvernement, réunis lors de la sixième Conférence au sommet de La Havane, ont soutenu la juste et légitime aspiration de la République de Bolivie à récupérer la pleine souveraineté de son débouché sur l'océan Pacifique et ont invité les Etats membres de la communauté internationale à se solidariser avec le peuple bolivien dans sa revendication d'un droit inaliénable. Ils ont aussi réaffirmé que pour que règnent en Amérique une sécurité et une paix constructives et fécondes, ils exigeaient qu'une solution soit apportée à ce problème et soutenaient à cet effet tous les efforts déployés pour qu'un si noble objectif soit atteint, dans le cadre des procédures pacifiques prévues par la Charte des Nations Unies.” [A/34/542, *Annexe, sect. I, par. 182.*]

94. D'autre part, l'entrée en vigueur des Traités sur le canal de Panama¹², signés par les présidents Torrijos et Carter, traités auxquels nous avons eu le plaisir de souscrire il y a quelques jours à Panama, montre que la justice finit par l'emporter sur la force, que la victoire n'est pas le droit, que le recours à la violence ne saurait consolider des annexions territoriales et qu'on trouve le moyen de régler pacifiquement les conflits lorsque l'opinion internationale se fait la championne des justes causes.

95. La Bolivie est redevenue un pays démocratique, respectueux des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la liberté politique, de la liberté syndicale. Elle a constitué un gouvernement né de la volonté populaire, telle qu'elle s'est exprimée au cours d'élections libres. Il n'y a aucun prisonnier politique en Bolivie et aucun Bolivien n'a été expulsé de son pays.

96. Tout ce qui se dit ici si facilement, en quelques lignes à peine, est en fait le résultat d'un processus long et douloureux. C'est une victoire nationale, à laquelle ont contribué civils et militaires, intellectuels et ouvriers. Comme je le disais tout à l'heure, c'est le résultat d'un consensus national qui, toutefois, devra surmonter des épreuves difficiles pour s'affermir.

¹² Traité du canal de Panama de 1977 et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, signés à Washington le 7 septembre 1977.

97. Parmi ces obstacles, il convient de citer en premier lieu des problèmes de caractère économique, qui s'aggravent en se conjuguant avec des facteurs extérieurs. Je tiens, à mentionner, notamment, le projet de décision soumis actuellement à l'examen du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, visant à autoriser l'écoulement sur le marché international de 35 000 tonnes d'étain prélevées sur les réserves stratégiques non commerciales. Si une mesure de cet ordre devait se concrétiser, elle serait un véritable acte d'agression économique et la Bolivie en souffrirait sévèrement, à un moment où elle étudie les moyens nécessaires à l'assainissement de son économie, basée essentiellement sur l'exploitation de ce minerai qui représente plus de 60 p. 100 de la valeur totale de ses exportations.

98. Un rappel historique permettra de situer le problème dans sa juste perspective. Au cours de la seconde guerre mondiale, la Bolivie a contribué à la défense et à la consolidation de la démocratie en fournissant l'étain à des prix subventionnés par son peuple. La guerre terminée, une grande partie de ce minerai accumulé par les Etats-Unis a constitué une "réserve stratégique" destinée, par la loi, à couvrir les besoins civils et militaires en cas de guerre. Il est pour le moins curieux et paradoxal de constater que c'est ce même étain, qui devrait être utilisé en cas de guerre, que l'on utilise en temps de paix pour perturber les modalités de fonctionnement du marché de ce bien rare et pour menacer la stabilité du processus démocratique récemment entamé en Bolivie.

99. Les effets d'une chute des prix de l'étain sur l'économie et la structure sociale de la Bolivie seraient profonds et irréparables. Je donnerai quelques chiffres. On a calculé que le revenu par habitant diminuerait de 30 dollars sur un total actuel voisin de 600 dollars par an; les investissements privés et publics dans l'industrie minière diminueraient et le déclin de la productivité dans ce secteur s'accentuerait. Le développement et l'introduction de techniques plus adéquates d'exploitation des mines existantes seraient rendus plus difficiles. Enfin l'augmentation des coûts de production, du fait de l'inflation des prix des produits importés, se poursuivrait et l'exploitation des facteurs internes de production, notamment la main-d'œuvre à bon marché, augmenterait.

100. Qu'est-ce que les Etats-Unis ont à y gagner ? Rien. Les avantages économiques et commerciaux de cette décision sont négligeables, imperceptibles pour un pays puissant et n'ont aucun rapport avec ce que serait son coût politique. Ils ne feraient qu'accumuler sur les Etats-Unis un ressentiment et une perte de prestige à l'égard d'une ouverture politique qui avait éveillé tant d'espérance parmi les nations du tiers monde.

101. Ce genre de pratiques visant à manipuler les marchés ne sont certainement pas une façon de contribuer au plein respect des droits de l'homme. Elles ne constituent pas un progrès dans la construction d'un nouvel ordre économique international. C'est la position des pays membres du système économique latino-américain. Telle est l'opinion des producteurs d'étain, réunis à Djakarta en juillet de cette année¹³. Telle est la conviction des présidents du groupe des pays andins, qui viennent de ratifier, à Panama, cette position et qui ont manifesté leur solidarité avec la juste revendication de la Bolivie.

102. Tout cela me permet de faire appel à la compréhension de toutes les délégations présentes à cette assemblée,

pour qu'elles apportent leur soutien résolu à la position prise par la Bolivie et par les autres pays producteurs d'étain pour défendre leurs intérêts légitimes.

103. Je tiens à dire que la Bolivie est fermement décidée à participer à toutes les mesures destinées à instaurer un nouvel ordre économique international. Voilà qui explique pourquoi nous nous sommes joints récemment au mouvement des pays non alignés à titre de membre à part entière. L'identité d'objectifs et de vues de la politique extérieure de la Bolivie avec celle prônée par le mouvement ont emporté notre décision d'adhérer à l'œuvre de démocratisation des relations internationales et à celle qui vise à assurer la participation réelle de tous les pays en développement aux décisions qui engagent le destin de l'humanité.

104. On ne répétera jamais assez combien il est nécessaire d'affermir la coopération entre les pays en développement, car c'est la condition inéluctable de la construction d'un nouveau système international. Les points de convergence entre pays du tiers monde ne seront toujours que des points de convergence dus aux circonstances, éphémères, tant que l'on n'arrivera pas à établir un réseau d'intérêts partagés. Tel est le sens profond de l'intégration et de la coopération entre pays en développement. Il s'agit, d'une part, de profiter des énormes ressources naturelles, techniques, financières et humaines dont disposent nos nations, pour qu'elles en bénéficient elles-mêmes, et, d'autre part, de jeter les bases d'une position extérieure commune de plus en plus solide.

105. Comme le démontrent les négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent dans diverses instances internationales et qui nous ont tant déçus, l'ordre actuel ne sera pas changé simplement parce que nous avons raison. Il sera modifié lorsque les relations de pouvoir effectif entre le Nord et le Sud seront changées. En fait, les résolutions des diverses instances internationales donnent un caractère formel aux changements qui se sont produits dans la réalité. La conclusion logique de ce raisonnement, c'est que nous ne devons pas nous limiter à demander l'instauration d'un nouvel ordre international, économique et politique, mais que nous devons l'édifier; l'instrument de cette tâche, c'est la coopération entre pays en développement. Ne demandons pas aux autres ce que nous sommes capables de faire par nous-mêmes.

106. Telles sont les expériences que le groupe des pays andins peut apporter à la cause du tiers monde. Il y a 10 ans, se concluait l'accord de Carthagène¹⁴, entamant ce faisant l'un des processus d'intégration les plus avancés du monde. Une fois établie, une solide structure de rapports de coopération, les présidents andins ont décidé d'encourager la participation conjointe du groupe aux problèmes politiques du continent, commençant par les discussions sur le Nicaragua, dans le cadre de l'Organisation des Etats américains [OEA], dont les résultats positifs sont connus de chacun.

107. Lors de la sixième Conférence des pays non alignés à La Havane, les pays membres du groupe des pays andins ont à nouveau exprimé une position commune sur les questions de l'actualité mondiale.

108. Le 2 octobre dernier, à Panama, les présidents andins ont signé un accord qui recueille leurs points de convergence, parmi lesquels la participation conjointe à la neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de

¹³ Réunion ministérielle des pays producteurs d'étain, tenue à Djakarta du 10 au 12 juillet 1979.

¹⁴ Accord d'intégration sous-régionale, signé à Bogotá, le 26 mai 1969.

l'OEA, qui se tiendra à La Paz à partir du 22 octobre prochain, assemblée visant à donner un nouveau profil, une nouvelle orientation au système interaméricain pendant la prochaine décennie.

109. Le groupe des pays andins est convaincu que des systèmes démocratiques de gouvernements s'établiront en Amérique latine, dans lesquels le pouvoir découlera de la libre et légitime expression de la volonté populaire, et le groupe sera disposé à favoriser toutes les mesures visant à assurer la normalisation politique du continent, le respect des droits de l'homme, dans le cadre du respect suprême du principe de la non-intervention. Naturellement, cela ne veut pas dire que le groupe des pays andins soit une association dirigée contre qui que ce soit. Au contraire, de par sa vocation démocratique, sa conduite internationale répond à son pluralisme idéologique. C'est un mouvement visant à unir et non pas à séparer.

110. Nous tenons également à dire notre inquiétude devant les tensions qui se font jour dans certaines régions du continent et à exprimer notre certitude de voir les pays de cette région choisir librement leur voie vers le bien-être, sans pressions extérieures ou tentatives pour les entraîner dans le jeu d'intérêts étrangers économiques, stratégiques ou hégémoniques.

111. C'est la seconde année que mon pays est membre non permanent du Conseil de sécurité. C'est la seconde fois qu'il occupe un siège aussi important dans l'organe le plus important du système des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix. Notre passage au Conseil de sécurité nous a permis d'exercer une véritable action de non-alignement, c'est-à-dire de nous situer à égale distance entre les pôles du pouvoir mondial et de nous mettre activement au service de la cause de la détente et de la paix.

112. La Bolivie, pays qui pratique le pluralisme idéologique, a agi sans être gênée par d'autres allégeances ou d'autres engagements que ceux contractés à l'égard de la justice, résolue à agir pour réellement contribuer aux solutions pacifiques. La Bolivie a appuyé l'action des mouvements de libération et elle continuera à le faire tant que persistera le désir de perpétuer les systèmes colonialistes ou de créer de nouvelles formes d'exploitation sous d'autres noms.

113. Si on s'abstient d'actes de violence contre les pays de première ligne, si l'on décide de respecter les résolutions approuvées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale en ce qui concerne le Zimbabwe, nous sommes alors prêts à collaborer à toutes les négociations de paix tenant compte des intérêts légitimes des peuples d'Afrique et du droit qui est le leur à se gouverner eux-mêmes, libres de toute tutelle. Il en va de même en ce qui concerne la Namibie, ainsi que les menaces et attaques constantes menées contre la Zambie, l'Angola et le Mozambique.

114. C'est avec une attention toute particulière que nous suivons le problème complexe de Chypre. Nous sommes peinés de voir cette île héroïque divisée et occupée militairement. Nous estimons que les négociations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs devraient reprendre le plus rapidement possible. Nous formons des vœux pour que la raison et la justice l'emportent, afin qu'après cinq longues années d'espoir les deux communautés retrouvent une coexistence pacifique sous le gouvernement de leur propre autorité.

115. L'un des autres grands problèmes dont a eu à traiter le Conseil de sécurité fut celui de l'occupation du Liban par les forces étrangères. Notre délégation a appuyé toutes les mesures recommandées par le Secrétaire général pour atténuer, ne serait-ce qu'en partie, les souffrances de ce peuple héroïque et martyr. La Bolivie, aux côtés des autres membres du Conseil de sécurité, s'est efforcée de contribuer par son appui au rétablissement de l'autorité de Gouvernement libanais sur ce territoire. Il s'agit-là d'une tâche difficile qui devrait permettre le retrait des forces qui ont fait de ce pays leur champ de bataille et qui devrait permettre également le rétablissement et la consolidation du gouvernement national avec la plus grande autorité territoriale. C'est là le vœu fervent que nous formons.

116. La Bolivie a suivi avec une attention toute particulière l'évolution des événements au Moyen-Orient. Elle n'a cessé d'appuyer sans réserve la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui nous semble équilibrée, équitable et juste, car, d'une part, elle confirme l'existence de l'Etat d'Israël et, d'autre part, elle condamne sans équivoque l'occupation des territoires arabes par la force et exige leur prompt restitution. Nous appuyons le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer de son propre territoire pour y établir un Etat souverain. Nous appuyons également le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, à l'abri de frontières sûres et reconnues, et nous recommandons aux parties d'examiner cette situation urgente et explosive dans une perspective globale et réaliste.

117. La délégation bolivienne est heureuse de voir inscrite à l'ordre du jour la question proposée par la Roumanie et intitulée "Règlement par des moyens pacifiques des différends entre Etats" [A/34/143]. Nous estimons qu'il s'agit là d'une initiative positive, qui mérite une analyse profonde et positive de la part de cette assemblée, étant donné qu'il s'agit de l'une des contributions les plus significatives à la mise en œuvre des procédures prévues à l'Article 33 de la Charte.

118. La Bolivie, en tant que pays en développement affligé par des problèmes sociaux et économiques, ne saurait rester impassible devant la course aux armements que connaît notre monde. Il est inutile de rappeler les statistiques atterrantes trop connues de la course aux armements des puissances grandes et moyennes, ou de rappeler les chiffres astronomiques consacrés à l'augmentation de leurs arsenaux militaires. Mais nous ne pouvons pas non plus demeurer passifs. Tous les pays désireux de vivre en paix doivent militer activement en faveur du désarmement général et complet. La course aux armements, à laquelle participent les pays de la région et du monde, constitue un défi flagrant à la volonté de la majorité de la communauté internationale. Consacrer d'énormes ressources à une fin aussi répréhensible, alors qu'elles pourraient être utilisées au service du développement économique et social des peuples, est tout simplement inadmissible.

119. En tant que pays ayant une vocation profondément pacifique, la Bolivie ajoute sa voix à celle de toutes les délégations qui, dans cette assemblée, ont préconisé l'acceptation du Traité résultant de la deuxième série de négociations concernant la limitation des armes stratégiques et demandé la prompt convocation de la Conférence mondiale du désarmement dont le nom, à lui seul, est une mise en garde devant le risque et la tragédie d'une hécatombe nucléaire.

120. En conclusion, je désire déclarer que la délégation bolivienne a la ferme intention de continuer à apporter son

soutien le plus solide à la solution des graves problèmes qui affligent l'humanité; ma délégation fera en sorte de partager les responsabilités et les efforts avec toutes les nations représentées dans ce forum international.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

121. M. KEUTCHA (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président qu'il me soit permis, avant toutes choses, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles de la délégation du Cameroun à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous me permettez d'y ajouter une note toute spéciale, car nous vous connaissons et apprécions les qualités d'homme et de diplomate qui vous distinguent, votre engagement dans la lutte que l'Afrique, avec le reste du tiers monde, mène pour sa dignité, et la contribution que vous apportez à cette lutte, comme en témoigne votre action, entre autres, à la tête du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. De surcroît, à travers votre personne, votre élection honore l'Afrique et constitue un juste motif de fierté pour votre pays, la République sœur de Tanzanie, liée au Cameroun, par-delà le fond culturel de leur commune africanité tissée par la géographie, l'histoire et leurs aspirations communes, par une coopération fructueuse au sein de l'OUA et de notre grande famille des non-alignés.

122. Il nous plaît de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur à ce poste, Son Excellence M. Indelacio Liévano, de la Colombie, pour la manière distinguée dont il s'est acquitté de ses éminentes responsabilités.

123. Nous voudrions, enfin, rendre un hommage tout particulier et exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim. Mon gouvernement lui sait gré des efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer avec beaucoup d'abnégation et de discrétion dans l'exercice de ses difficiles fonctions, pour trouver des réponses aux multiples questions de notre temps.

124. Nous tenons, en outre, à souhaiter la bienvenue, parmi nous, à la délégation de Sainte-Lucie. Avec l'admission de cet Etat comme cent cinquante-deuxième Membre, se trouve renforcée la vocation universaliste de notre organisation.

125. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, au début du mois dernier, la disparition prématurée de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. La place qui fut la sienne en Afrique et dans le monde est bien connue et se mesure aux nombreux témoignages de profonde et douloureuse sympathie adressés à la famille du disparu, au Gouvernement et au peuple angolais, témoignages auxquels j'associe ceux de ma délégation et les miens propres.

126. La trente-quatrième session de l'Assemblée générale tient ses assises dans un climat international particulièrement préoccupant, marqué par des tensions et des conflits générateurs de souffrances et de misère, ainsi que par les désordres économiques, dont le tiers monde, et l'Afrique en particulier, sont les principales victimes.

127. Pourtant, les victoires remportées pendant cette dernière décennie contre la domination et l'esclavage avaient laissé espérer que l'Afrique, émergent d'une longue nuit

coloniale, pourrait enfin connaître la paix et s'engager sur la voie d'un développement économique, social et culturel solidaire avec le reste de l'humanité.

128. Mais, ce noble dessein demeure contrecarré par l'aveuglement persistant en Afrique australe d'une minorité de racistes bénéficiant de la complicité de puissants groupes d'intérêts étrangers. Cette situation intolérable pour la dignité humaine est dangereuse non seulement pour les peuples d'Afrique, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

129. Il est incontestable qu'aucun pays africain ne pourra se sentir réellement et totalement maître de son destin et libre de s'organiser un avenir de bonheur et de prospérité tant que persistera la politique d'*apartheid* et d'oppression qui sévit dans cette partie de notre continent.

130. Le sort de millions d'hommes tenus en esclavage dans leur propre patrie mérite une attention vigilante et permanente de notre organisation, fondée sur le respect du principe de la dignité inaliénable de tous les êtres humains, sur l'égalité des droits des peuples ainsi que sur leur droit à disposer d'eux-mêmes.

131. L'Assemblée générale est, à nos yeux, le cadre approprié pour susciter et entretenir la solidarité active que les mouvements de libération sont en droit d'attendre de la communauté internationale. Il faut se féliciter de l'intensification de la lutte que ceux-ci mènent en Afrique australe et qui, déjà, accule le régime de Pretoria à des actions dont l'absurdité n'échappe plus à personne. Ce combat se doit d'être constamment renforcé par des pressions internationales fermes sur ce régime. A cet égard, il y a lieu de relever la nouvelle condamnation unanime dont l'Afrique du Sud a récemment fait l'objet au Conseil de sécurité¹⁵ à propos de la création d'un nouveau bantoustan.

132. Nul n'ignore en effet que la mascarade d'autonomie accordée à des entités géopolitiques artificielles ou à des groupes ethniques ne vise qu'à constituer une ceinture de sécurité autour du bastion de l'*apartheid*.

133. Mon pays, qui applique et continuera d'appliquer strictement les décisions de l'ONU et de l'OUA, s'interdit toute relation tant avec l'Afrique du Sud qu'avec ces Etats fantoches sans aucune base nationale et voués à la domination des racistes sud-africains.

134. C'est encore cette politique d'asservissement que Pretoria entend perpétuer dans le Territoire international de Namibie.

135. L'année dernière, à cette même période, d'aucuns nourrissaient l'espoir d'un règlement rapide de cette question sur la base des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Faut-il rappeler que l'axe majeur de ces résolutions était de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, dans le cadre d'élections libres et démocratiques, sous le contrôle et la supervision des Nations Unies.

136. Or, après la publication du rapport présenté par le Secrétaire général concernant les modalités pratiques de mise en application du plan des Nations Unies¹⁶, l'Afrique du Sud, qui avait pourtant solennellement accepté ce règlement, n'a pas hésité, avec sa mauvaise foi coutumière, à le remettre en cause.

¹⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, 2168^e séance, par. 1.

¹⁶ *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

137. Il est clair que, ce faisant, l'Afrique du Sud cherche encore à gagner du temps, à transformer substantiellement les données de la situation et à fausser l'application du plan de règlement international afin d'atteindre, en définitive, les objectifs de son plan de règlement interne.

138. Au mois de mai dernier, la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, qui a débouché sur l'adoption, à une majorité écrasante, d'une résolution demandant au Conseil de sécurité de se réunir d'urgence pour prendre contre l'Afrique du Sud les mesures de coercition prévues dans le Chapitre VII de la Charte [résolution 33/206], n'a pu malheureusement permettre jusqu'à présent de sortir de l'impasse.

139. Il faut déplorer que, malgré l'attitude arrogante de Pretoria qui ne cesse d'éroder la crédibilité de notre organisation, certaines puissances, et notamment celles qui disposent des moyens de pression décisif sur l'Afrique du Sud, ne semblent nullement disposées à les utiliser.

140. Nous devons dénoncer une fois de plus toutes les manigances sud-africaines qui visent à marginaliser la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien, à rendre quasiment inapplicable le plan international de règlement et à justifier une solution interne à la rhodésienne, dont on commence enfin à percevoir les limites.

141. Le Cameroun, membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, réaffirme son soutien total à la lutte du peuple namibien sous la direction de la SWAPO; nous réaffirmons le droit de ce peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, dans le cadre d'une Namibie unie incluant Walvis Bay. Nous estimons que, si l'Afrique du Sud continue à faire obstruction à l'application du plan de règlement international, tel que le Secrétaire général en avait donné l'interprétation, confirmé ensuite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978), ce dernier n'a point d'autre alternative que de décréter les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte pour contraindre ce pays à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

142. Le laxisme dont ont fait preuve jusqu'à présent certaines puissances à l'égard de l'Afrique du Sud est, comme nous l'avons dit, une des causes essentielles de l'affaiblissement de notre organisation. C'est avec raison que le Secrétaire général relève dans son rapport, en le déplorant, le manque de confiance dont souffre l'ONU, du fait de l'inobservation de maintes décisions du Conseil de sécurité [voir A/34/I, sect. X].

143. La question rhodésienne est particulièrement éclairante à ce sujet. Voilà près de 15 ans qu'un groupe d'aventuriers racistes s'est emparé du pouvoir dans cette colonie britannique, privant 6 millions de Noirs de leurs droits les plus élémentaires. Si les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité ont handicapé l'essor de l'économie rhodésienne, elles n'ont point réussi à abattre le régime illégal installé à Salisbury, qui doit sa survie à l'aide ouverte fournie par l'Afrique du Sud, ainsi qu'au soutien de plusieurs sociétés multinationales.

144. Nous pensons, en outre, qu'il appartient au Conseil de sécurité de décider, en temps opportun, de la levée des sanctions prises à l'égard du régime rebelle.

145. Mon pays se félicite de la nouvelle approche définie par la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka. Il n'y a pas de doute, ainsi que nous l'avons toujours affirmé, que la seule solution acceptable au Zimbabwe réside dans la négociation

avec les mouvements de libération, en vue d'un transfert effectif de souveraineté à la majorité, sur la base d'élections libres et démocratiques sous contrôle international.

146. Nous espérons que les pourparlers en cours à Londres permettront au Royaume-Uni d'enclencher le processus d'une indépendance effective du Zimbabwe. A notre avis, toute reconnaissance du régime de Salisbury postule un réaménagement constitutionnel fondamental, assurant la prédominance de la règle démocratique de la majorité. Qu'on ne s'y trompe pas; l'interdépendance des peuples et des nations, ainsi que le démontrent les répercussions des crises actuelles, est loin d'être une fiction. Il serait illusoire de parler de paix tant que l'Afrique souffrira de la discrimination et ne bénéficiera pas pleinement du respect des principes inscrits dans la Charte.

147. Il est indispensable pour le progrès de l'ensemble de la communauté des nations que le processus d'émancipation des peuples qui s'est amorcé ces trois dernières décennies, notamment en Afrique et en Asie, soit complété par la libération des derniers ghettos d'oppression. Il est également crucial pour la sécurité des Etats que soient respectées leur intégrité territoriale, leur indépendance et leur souveraineté.

148. Ce principe clef, inscrit dans la Charte, est aussi l'une des pierres angulaires de la doctrine du non-alignement, base de la politique extérieure de mon pays.

149. Qu'on me permette encore une fois de rappeler ici notre conception de ce non-alignement, tel que le définit le Président de la République-Unie du Cameroun, Son Excellence M. Ahmadou Ahidjo :

«Le non-alignement, pour nous, signifie d'abord non-ingérence dans les affaires intérieures des autres.

«Le non-alignement, pour nous, signifie aussi, non-recours à la force ou à la menace de la force pour le règlement de conflits internationaux.

«Le non-alignement, pour nous, signifie également un état de vigilance permanente en face de toutes les puissances organisées, présentes ou à venir, sans parti-pris contre aucune *a priori*, tout en demeurant la main tendue pour une coopération loyale tant qu'il n'y a à sacrifier aucun intérêt vital.

«Le non-alignement, pour nous, signifie enfin : tolérance et coexistence pacifique, voire dynamique entre les Etats aux régimes politiques, sociaux, économiques différents, mais œuvrant ensemble à la promotion d'un monde de peuples égaux, libérés de la domination et de la peur, et se respectant mutuellement.

«En d'autres termes, le non-alignement est, pour nous, non antinomique mais complémentaire de la coopération internationale.»

Cette philosophie oriente notre approche des conflits auxquels notre époque se trouve confrontée.

150. Au Moyen-Orient d'abord, région qui, en trois décennies, a connu trois guerres des plus meurtrières, la situation demeure instable et explosive.

151. Ma délégation n'a de cesse de réaffirmer que la question palestinienne est au centre du conflit israélo-arabe et que toute solution qui négligerait cette donnée majeure ne serait ni juste ni durable.

152. Il est donc indispensable que le peuple palestinien jouisse de tous ses droits essentiels, y compris son droit à une patrie. La recherche d'une solution équitable implique

sa participation effective à tout processus de paix et à tout mécanisme de négociation, par l'intermédiaire de son représentant authentique, l'OLP.

153. Israël, qui a le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues, se doit d'abandonner ses visées expansionnistes et de se retirer de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, pour qu'advienne enfin dans cette partie du monde une ère de paix et de coopération mutuellement avantageuse.

154. C'est le lieu d'évoquer le drame que vit le Liban et qui menace cet Etat jusque dans sa substance. Le Cameroun appuie tous les efforts tendant à sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays ami.

155. A Chypre ensuite, où les deux communautés pourraient trouver un terrain d'entente susceptible de préserver en même temps que leurs intérêts respectifs, l'indépendance, l'intégrité et l'unité de ce pays non aligné, si les puissances extérieures s'abstenaient une fois pour toutes de s'ingérer dans leurs affaires internes.

156. En Asie du Sud-Est enfin, où le peuple cambodgien se trouve menacé depuis ces 10 dernières années. Cette situation qui perdure est au cœur même des préoccupations majeures de la communauté internationale. Les tensions dangereuses, l'instabilité, les affrontements qui s'y développent, les antagonismes, les violations massives des droits de l'homme, les pertes innombrables en vies humaines, les destructions de toutes natures ainsi que les souffrances qui en résultent pour le peuple cambodgien, nécessitent que tout soit mis rapidement en œuvre pour permettre aux peuples de cette région de définir leurs options politiques et de régler leurs problèmes sans ingérences étrangères et dans le respect de leur intégrité territoriale, de leur souveraineté et de leur indépendance.

157. L'avènement de la paix dans ces régions troublées renforcerait le processus d'une détente généralisée dans le monde et contribuerait à tempérer l'un des sujets d'angoisse de notre époque : je veux parler de la course aux armements.

158. Cette année encore, des sommes colossales de l'ordre de 480 milliards de dollars ont été consacrées aux dépenses militaires, selon les estimations les plus autorisées, soit une progression d'environ 1 million de dollars par minute.

159. Dans ces évaluations, la part imputable aux principales alliances militaires s'établit à plus de 70 p. 100.

160. Revenons encore une fois aux principes du non-alignement, pour dénoncer la paix fallacieuse qu'on fait reposer sur l'équilibre précaire de la terreur.

161. On ne le dira jamais assez : la paix, la coopération internationale et le développement économique solidaire des nations postulent un désarmement général et complet, sous contrôle international effectif.

162. Ma délégation apprécie les efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS et qui ont abouti à la signature de leur second accord sur la limitation des armes stratégiques. Nous espérons que cet accord pourra bientôt être ratifié. Il s'agit là, bien entendu, d'une mesure parcellaire, puisque placée dans un cadre de négociation bilatérale exclusive et ne visant qu'à assurer un subtil équilibre nucléaire entre ces deux grandes puissances.

163. La ratification du Traité résultant de la deuxième série de négociations concernant la limitation des armes

stratégiques devrait ouvrir la voie vers la conclusion d'un autre accord à la suite d'une troisième série de négociations et donner une impulsion nouvelle aux négociations internationales en vue d'inverser la course aux armements.

164. Le désarmement, la décolonisation, la réduction des tensions et des conflits dans le monde ne sauraient à eux seuls garantir la paix et la sécurité internationales; celles-ci, en effet, impliquent également justice et égalité dans le domaine économique. Or, la présente session se tient à une période d'incertitude, de déception et de profonde inquiétude dans les relations économiques internationales.

165. En effet, les pays industrialisés ont connu une croissance rapide au lendemain de la seconde guerre mondiale, grâce à l'abondance et à la disponibilité des matières premières des pays en développement, et avec l'appui des institutions techniques et financières mises en place pour servir principalement leurs intérêts. Ce système, par ses effets pervers, a fini par révéler ses limites. Il s'en est suivi une baisse continue de la production et de la croissance, l'aggravation de l'inflation, l'instabilité monétaire, bref, une récession généralisée.

166. Cette situation, qui affecte particulièrement les économies naissantes des pays du tiers monde, a démontré la nécessité d'instaurer le nouvel ordre économique international.

167. C'est dans cette optique que de nombreuses initiatives ont été prises au cours des 20 dernières années, depuis l'institutionnalisation de la CNUCED, jusqu'au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, en passant par deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la sixième et la septième.

168. Malheureusement, les résultats obtenus sont demeurés bien en deçà des objectifs visés.

169. La cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille, dont on était en droit d'attendre des résultats appréciables du fait de la primauté qui devait y être accordée à l'examen approfondi des problèmes de changements structurels dans l'économie mondiale, ainsi qu'à l'étude dans leurs actions globales et corrélatives des questions commerciales, monétaires, financières et techniques, s'est terminée par les conclusions médiocres que l'on sait.

170. Quant aux accords du GATT, le Secrétaire général relève, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que ceux-ci "offrent un cadre pour la lutte contre le protectionnisme futur mais n'aident guère dans l'immédiat les pays les plus touchés par les mesures protectionnistes actuelles" [voir A/34/1, sect. V]. De même, malgré les progrès réalisés :

"Il reste beaucoup à faire pour établir le fonds commun et mettre en application les autres éléments du programme intégré pour les produits de base." [ibid.]

171. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a arrêté, au cours de ses récentes sessions, certaines propositions [voir A/34/34], somme toute mineures, concernant le transfert des ressources, l'agriculture et les questions alimentaires. Ces résultats, obtenus grâce à l'impulsion nouvelle qui avait été donnée au Comité par l'Assemblée l'année dernière, sont encore loin de répondre à notre attente, mais prouvent à l'évidence que, si l'action du Comité reposait sur une nouvelle politique suffisante, elle s'en trouverait davantage renforcée.

172. Il en est de même pour les travaux du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, actuellement enlisés au stade de l'élaboration d'un préambule.

173. Les négociations en vue de l'établissement d'une nouvelle convention sur le droit de la mer, qui durent depuis six ans, pourraient bientôt aboutir, pourvu que les gouvernements fassent montre d'une volonté politique affirmée. Pour cela, il est nécessaire que soit respecté le calendrier qui a été adopté lors de la huitième session, afin de parvenir à la signature de la convention en 1980. Mon gouvernement, comme par le passé, participera activement à cette dernière étape de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes persuadés que le nouveau concept de patrimoine commun de l'humanité qui a donné naissance à ces longues négociations sera sauvegardé et que les intérêts essentiels des pays enclavés et géographiquement désavantagés seront préservés.

174. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement tire à sa fin; bien que marquée par des négociations intenses, elle n'a eu, en définitive, pour résultats que la reconnaissance de l'existence de la crise, du déséquilibre, de l'instabilité et de l'incertitude généralisés dans lesquels nous nous trouvons, ainsi que l'impérieuse nécessité d'opérer des changements si nous voulons assurer notre survie.

175. Nous amorçons le cycle d'une autre décennie. Nous nous devons de la préparer et de l'aborder dans un esprit nouveau. A cet effet, les pays non alignés, lors de leur récente Conférence à La Havane, ont relevé à juste titre que

«l'instauration du nouvel ordre économique international appelle des initiatives hardies, exige des solutions novatrices, concrètes et globales et n'est pas compatible avec des réformes et des improvisations fragmentaires, destinées à faire face aux difficultés économiques du moment» [voir A/34/542, p. 232].

176. A l'ordre nouveau que nous appelons de tous nos vœux doit correspondre une nouvelle morale : celle d'un profond sens de justice, d'équité et de solidarité entre les peuples; celle, comme nous le déclarions à cette tribune l'année dernière¹⁷, d'une volonté réelle de dépassement des égoïsmes nationaux, au profit du renforcement de ce bien commun supranational dont la paix, la sécurité collective et le bien-être de tous les peuples constituent les éléments déterminants; celle, enfin, de la traduction toujours plus grande et accélérée dans les faits des décisions jusqu'ici adoptées ou qui le seront dans les différentes instances internationales. Cette nouvelle morale exige la révision et l'actualisation de nos schémas et de nos cadres d'explication et implique, par ailleurs, l'accroissement des responsabilités et des possibilités d'action de l'Organisation des Nations Unies en même temps que la rationalisation de ses structures et de ses méthodes de travail. Aussi appuyons-nous les initiatives fort constructives préconisées dans cette direction par le Secrétaire général [A/34/320].

177. Il est admis aujourd'hui que les Etats ne peuvent résoudre les grands problèmes de notre temps, ni individuellement, ni même en petits groupes. Il leur faut agir désormais à l'échelle mondiale, en dépit des disparités et

de bien d'autres facteurs de division qui continuent à s'opposer à l'avènement d'un monde mieux organisé et plus équitable.

178. M. CHISSANO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole pour la première fois à la présente session de l'Assemblée générale, nous nous inclinons respectueusement en souvenir d'un grand homme d'Etat, d'un grand combattant de la liberté, M. Agostinho Neto, président du parti des travailleurs du MPLA¹⁸ et président de la République populaire d'Angola. Sa nature humaniste très estimée et son attachement à la paix dans l'équité et à la lutte contre l'impérialisme font de lui un personnage historique qui ne sera jamais oublié. Le président Neto non seulement a joui de l'admiration et de l'affection de son peuple et des peuples qui luttent dans notre zone, mais il a également été admiré et aimé de tous les peuples épris de paix dans le monde. Pour nous, il était et il sera toujours le symbole de l'Afrique combattante. Il restera le symbole de cette Afrique destinée à rompre les chaînes de la domination colonialiste et impérialiste. Pour nous, le président Neto était et sera toujours le symbole de l'Afrique qui édifie son avenir sur la base du bonheur des peuples. Pour nous, qui luttons pour une société exempte de l'exploitation de l'homme par l'homme, le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire ne peut consister qu'à poursuivre son idéal de lutte pour la liberté et la justice.

179. Pour nous qui venons d'une zone où s'affrontent la liberté et la domination, il y a une émotion particulière à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous venez de la République-Unie de Tanzanie, Etat de première ligne auquel la République populaire du Mozambique est unie par les liens du sang versé par nos deux peuples au cours de la lutte commune contre la domination coloniale et l'agression impérialiste.

180. Le parti, le peuple et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie ont toujours été à nos côtés dans la lutte contre le colonialisme portugais. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la même tranchée pour combattre en faveur de l'émancipation politique et économique de nos pays. La République-Unie de Tanzanie reste en première ligne de notre lutte commune contre les régimes racistes et minoritaires de l'Afrique australe. En raison de son engagement dans la lutte de libération du monde en général, et de l'Afrique en particulier, votre pays est devenu la cible permanente de l'agression impérialiste. L'invasion et le massacre récemment perpétrés par les hordes fascistes d'Idi Amin contre la République-Unie de Tanzanie avaient pour but de détruire un bastion solide des mouvements de libération nationale. Une fois de plus, la justice et la liberté ont triomphé. Une fois de plus, la terreur et l'oppression ont été vaincues.

181. Depuis 1971, M. Salim Ahmed Salim, en sa qualité de président du Comité spécial de la décolonisation, a fait preuve non seulement des qualités d'un grand diplomate, mais également des qualités d'un véritable combattant pour la cause des peuples soumis à la domination coloniale et raciste. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que, avec votre expérience et votre attachement aux idéaux de libération ainsi que votre engagement à l'égard de la paix et du progrès, le travail de la présente session, sous votre conduite éclairée, sera marqué par des succès qui compteront dans la décennie à venir.

¹⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 18^e séance, par. 138 à 192.

¹⁸ Movimento Popular de Libertação de Angola.

182. La décennie qui s'achèvera dans deux mois a été un succès qualitatif du point de vue de la libération des peuples du monde entier en général et de l'Afrique en particulier.

183. En Asie, les peuples d'Afghanistan et d'Iran ont réussi à destituer des régimes dictatoriaux qui faisaient partie du siège des impérialistes luttant contre les forces du socialisme. Cependant, c'est la victoire historique des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea réunifiés contre la plus grande puissance impérialiste qui continue d'inspirer et d'encourager la lutte de l'humanité pour des sociétés justes qui ne connaîtront pas l'exploitation de l'homme par l'homme.

184. En Amérique latine, les peuples de la Grenade et du Nicaragua ont fait disparaître les régimes dictatoriaux de ces pays, montrant ainsi la voie pour de nouvelles possibilités de libération dans cette région.

185. En Europe, avec l'effondrement de la dictature fasciste et coloniale Salazar-Caetano, au Portugal, et de Franco en Espagne, la population de ces pays a rétabli la liberté qui leur avait été refusée pendant plus de 40 ans par une terreur et une répression systématiques.

186. En Afrique, qui pendant des siècles a été pillée et soumise à la domination et à l'exploitation coloniales et impérialistes, l'effondrement de l'empire colonial portugais, l'indépendance des Seychelles, des Comores et de Djibouti, le renversement du régime impérialiste et réactionnaire de l'Éthiopie, la destruction des régimes corrompus et dictatoriaux de l'Ouganda et de la Guinée équatoriale et les transformations révolutionnaires du Bénin, de Madagascar, du Congo, de l'Éthiopie et des Seychelles, constituent tous d'importantes victoires pour les peuples épris de paix et de liberté.

187. En Afrique du Nord, les succès militaires, politiques et diplomatiques du Front POLISARIO, aboutissant à l'accord de paix entre celui-ci et la Mauritanie [voir A/34/23/Rev.1, chap. X, annexe, par. 38] contribuent à isoler davantage le régime colonialiste de Rabat. En signant cet accord, la Mauritanie a recouvré la dignité qu'elle avait perdue au cours de son association avec les aventuriers expansionnistes et coloniaux du Maroc. Les nouveaux dirigeants de la Mauritanie ont ainsi manifesté un plus grand sens de leurs responsabilités et ils ont compris à quel point était inévitable la victoire des peuples qui luttent pour l'autodétermination et l'indépendance nationale.

188. Au contraire, le Maroc s'entête à refuser de reconnaître et d'accepter la réalité nationale du peuple sahraoui. Le Maroc viole de manière flagrante la Charte et les résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 1514 (XV). Le Royaume du Maroc, avec des assertions de propriété, occupe par la force et sans en rougir la partie du territoire du Sahara occidental, dont, hier encore, il disait qu'il appartenait à la Mauritanie. Cela montre bien la nature fallacieuse des arguments du Maroc, dont la seule intention est de camoufler ses aspirations expansionnistes.

189. La communauté internationale se doit de condamner cette occupation et exiger que le régime de Rabat se retire du territoire sahraoui, afin que la population du Sahara occidental, sous la conduite éclairée du Front POLISARIO, puisse assurer dans la paix le développement de son pays. La République populaire du Mozambique réaffirme sa solidarité absolue avec la juste lutte du peuple sahraoui.

190. Toutefois, c'est en Afrique australe que se sont produits les changements les plus importants. La proclamation de la République populaire d'Angola et de la République populaire du Mozambique a ébranlé la stratégie impérialiste de domination et d'exploitation de nos peuples et de nos ressources naturelles. En Angola et au Mozambique, le drapeau de l'internationalisme prolétarien flotte sous les yeux mêmes des derniers bastions de la domination raciste et coloniale. L'indépendance de nos deux pays a donné le signal de l'effondrement ultime du système d'apartheid, du racisme et du colonialisme. L'impérialisme n'admet pas cela de bon gré. C'est pour cela qu'au niveau international l'impérialisme propage des calomnies, des mensonges et des diffamations contre la République populaire du Mozambique et la République populaire d'Angola. De plus, il organise, finance et intensifie le soutien militaire et logistique donné aux régimes racistes pour leur permettre d'attaquer nos pays.

191. Désespérant de pouvoir supprimer les mouvements de libération nationale, les puissances impérialistes cherchent à rallier des mouvements en se présentant comme les défenseurs de la libération du peuple de Namibie, du Zimbabwe, et d'Afrique du Sud.

192. A Washington, à Londres, à Paris, à Bonn et dans les autres sièges des puissances occidentales, on orchestre des plans pour préserver ce qu'on appelle par euphémisme "la civilisation occidentale", qui a été imposée à notre peuple, par le fouet et les chaînes, par la cruauté et la terreur.

193. Voilà comment ont pris naissance les initiatives anglo-américaines pour le Zimbabwe et celles des cinq puissances occidentales pour la Namibie. Ce sont là des initiatives conçues pour maintenir la famine, la misère, l'analphabétisme et la maladie au Zimbabwe et en Namibie. Et cela pour faire en sorte que l'Afrique du Sud demeure une ferme, une propriété privée des sociétés transnationales et une base stratégique d'agression et de domination contre le reste de l'Afrique. L'impérialisme se moque que des enfants soient massacrés à Nyazonia, que des femmes soient assassinées à Kassinga, que des hommes soient décimés faute de nourriture dans les plantations de Rhodésie ou que des jeunes soient brutalement massacrés à Soweto pour avoir refusé de se laisser "acculturer". Voilà la "démocratie occidentale" et les "valeurs occidentales" auxquelles les peuples de notre zone opposent une résistance héroïque.

194. La brutalité des racistes et des impérialistes suscite une réaction de la part de notre peuple qui, les armes à la main, au prix de son propre sang et du sacrifice des meilleurs de ses fils, a su tracer une frontière entre la liberté et l'oppression, entre la dignité humaine et la servitude.

195. Au Zimbabwe et en Namibie, la lutte armée gagne en force et resserre de plus en plus le nœud coulant autour de ces centres de domination et d'exploitation. Le Front patriotique du Zimbabwe et la SWAPO en Namibie, grâce à la ferme volonté et à l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve pendant leurs luttes de libération respectives, se sont révélés être les seuls représentants légitimes de leurs peuples respectifs et ont ainsi acquis l'admiration et le respect de la communauté internationale.

196. La nature légitime et équitable de la lutte du peuple du Zimbabwe et de la Namibie a été réaffirmée à l'unanimité par la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui s'est tenue à

Maputo au mois de mai 1977¹⁹. A la suite de cette Conférence, les régimes racistes et minoritaires de Pretoria et de Salisbury ont connu un isolement international accru et les manœuvres de ces deux régimes visant à mettre en place des régimes fantoches ont été dénoncées.

197. Au cours de cette conférence, la communauté internationale a réaffirmé la nécessité d'appliquer les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité contre la colonie britannique de la Rhodésie du Sud et a lancé un appel demandant que soit imposé un embargo obligatoire contre les armes à destination de l'Afrique du Sud, qui persiste à occuper illégalement le territoire namibien.

198. Cette conférence a condamné certaines puissances occidentales qui, violant les sanctions imposées par les Nations Unies, fournissent des moyens militaires et d'autres types de soutien qui maintiennent la colonisation de la Rhodésie du Sud et de la Namibie et encouragent l'agression contre les Etats de première ligne.

199. Par ailleurs, la Conférence a demandé à la communauté internationale d'accroître son assistance politique et financière aux mouvements de libération nationale ainsi qu'aux Etats de première ligne. Cependant, il est regrettable de relever que, bien que nous ayons été unis pour prendre cette décision, nous sommes divisés sur son application. Nous constatons par exemple que, au Mozambique, en Angola, en Zambie et au Botswana, les avions qui provoquent des massacres sont de brevet français, que les armes qui tuent des populations sans défense sont de marque belge, que les hélicoptères qui transportent les mercenaires et les mitrailleuses qui fauchent les enfants de nos écoles sont d'origine américaine. Et c'est le Royaume-Uni qui fournit au régime illégal le carburant qui lui permet de nous attaquer. Avec tout cela, ils entendent empêcher l'avance des mouvements de libération nationale. Les amis de l'exploitation et de la domination continuent de soutenir le racisme et le colonialisme.

200. Tout au contraire, les pays socialistes, les pays nordiques et d'autres peuples épris de paix et de liberté ont fortement accru leur soutien aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne. Ce sont ces pays qui nous donnent des ambulances, des couvertures pour les camps de réfugiés, des semences et des tracteurs pour nos centres agricoles, que les racistes détruisent tous les jours. Ces pays nous fournissent des médecins, des ingénieurs et des techniciens, aux côtés desquels les mouvements de libération et les Etats de première ligne édifient le progrès social de leurs populations.

201. Les pays socialistes ont pourvu aux besoins de notre lutte. Ils nous fournissent les armes nécessaires pour accroître notre capacité de défense, appliquant ainsi les décisions du Conseil de sécurité.

202. Les populations du Zimbabwe et de la Namibie ripostent à l'entêtement des colonialistes et des racistes en intensifiant la lutte de libération armée.

203. Au Zimbabwe, la puissance coloniale se trouve contrainte de faire face à ses responsabilités en matière de décolonisation, à la suite surtout des victoires politiques et militaires du Front patriotique et de la pression de la communauté internationale.

204. C'est dans ce contexte que le Royaume-Uni a accepté, lors de la réunion des chefs de gouvernement des

pays du Commonwealth, tenue récemment à Lusaka, que soit convoquée à Londres une conférence constitutionnelle dans le but de mettre au point une solution négociée du problème rhodésien.

205. Le Front patriotique, en acceptant de participer à cette conférence, a montré une fois de plus que les forces qui mènent le combat de la liberté peuvent aussi négocier une paix destinée à donner à leur peuple la liberté et la dignité. Le Front patriotique, décidé à contribuer au succès de cette conférence, a fait preuve de maturité et de souplesse au cours des négociations. C'est le Front patriotique qui a fait des concessions importantes, notamment — et ce n'est là qu'un exemple — en acceptant que 20 p. 100 des sièges de l'Assemblée législative du Zimbabwe soient réservés aux Blancs. Le Front patriotique a ainsi sacrifié un aspect important de ses principes anti-racistes, afin de faciliter la recherche d'une solution.

206. Le Front patriotique est la force principale au Zimbabwe; il guide la lutte armée de libération nationale. Le Front patriotique est le représentant légitime du peuple zimbabwéen; il incarne les idéaux de liberté et de justice. C'est pourquoi tout notre appui et toute notre solidarité doivent être accordés au Front patriotique. Personne mieux que lui ne peut décider si les objectifs en vue desquels il combat ont été réalisés. Ce n'est que lorsque ces objectifs seront menés à bien que la lutte armée pourra prendre fin, faisant régner la paix et permettant par conséquent de lever les sanctions.

207. La communauté internationale ne peut pas accepter une levée unilatérale des sanctions comme le suggèrent certains des milieux les plus conservateurs des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. Nous espérons que les gouvernements de ces pays et d'autres pays sauront résister aux pressions exercées à cet effet. La communauté internationale doit condamner tout gouvernement au Zimbabwe qui n'aurait pour base des critères établis en plein accord avec le Front patriotique.

208. En ce qui concerne la Namibie, la SWAPO, les Etats de première ligne et la communauté internationale ont accepté le plan du Secrétaire général des Nations Unies pour la décolonisation de ce territoire, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions pertinentes de notre organisation.

209. Cependant, l'Afrique du Sud se refuse à les appliquer, au mépris flagrant des décisions des Nations Unies. Son intransigeance découle de la complicité et du soutien qu'elle reçoit de certains pays occidentaux.

210. Il est du devoir de la communauté internationale de dénoncer et de condamner les manœuvres dilatoires de l'Afrique du Sud et de ses alliés tendant à créer des obstacles au processus de libération du peuple de Namibie. Les Nations Unies doivent prendre des mesures concrètes contre l'Afrique du Sud, afin d'assurer l'application du plan adopté par le Conseil de sécurité. Nous devons intensifier notre soutien et renforcer notre solidarité à l'égard de la SWAPO, qui lutte pour une patrie libre, unie et indivisible. Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie. La Namibie appartient aux Namibiens et personne ne peut s'arroger le droit de s'approprier la moindre parcelle de son territoire.

211. Le principal ennemi des peuples d'Afrique est le régime raciste de Pretoria, avec son système diabolique de domination et d'apartheid. L'apartheid, c'est la faim et la misère, la maladie et l'ignorance, l'acculturation et le

¹⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12344/Rev.1.

chômage. En d'autres termes, l'*apartheid*, c'est la négation totale de l'être humain.

212. Repoussé par les peuples sud-africains, dénoncé et refusé par la communauté internationale, le régime d'*apartheid* cherche à introduire des changements tout superficiels qui ne modifient pas en profondeur la structure de domination et de discrimination. C'est sur ce plan que nous voyons la pseudo-libéralisation du régime dans certains domaines sociaux. C'est dans le même contexte que s'inscrit la politique de bantoustanisation. En instaurant des bantoustans, le régime sud-africain cherche à créer des Etats-tampons pour protéger la citadelle du racisme. Grâce aux bantoustans, il peut disposer d'une réserve permanente de main-d'œuvre à bon marché qui assure la continuité du système d'exploitation. A cause des bantoustans, la population qui constitue la nation sud-africaine se trouve divisée. Voilà pourquoi nous disons "Non" au bantoustan du Transkei, "Non" au bantoustan du Bophuthatswana et "Non" au bantoustan de Venda. Et nous continuerons à dire "Non" à tous les bantoustans.

213. Il est du devoir sacré des forces éprises de paix et de liberté, et plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies, d'appuyer la lutte de libération du peuple sud-africain dirigée par l'African National Congress of South Africa.

214. L'élimination de l'*apartheid* est une tâche essentielle de l'humanité tout entière.

215. Nous, Etats de première ligne, estimons que notre propre indépendance demeurera incomplète; tant que toute la population d'Afrique australe n'aura pas été libérée du colonialisme et du racisme. Tant que ce jour ne sera pas venu, notre pays sera une arrière-garde sûre pour la libération nationale des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud.

216. Voilà pourquoi, en 1975, lors de l'admission de la République populaire du Mozambique dans la communauté universelle des nations, nous avons lancé un appel au boycott complet et total contre le régime illégal et raciste de Rhodésie du Sud, affirmant que nous étions disposés sans réserve aucune à assumer toutes les responsabilités que nous dictent nos devoirs internationaux.

217. Quelques mois après, le 3 février 1976, le Président de la République populaire du Mozambique, M. Samora Moises Machel, annonçait au monde que nous fermions notre frontière avec la colonie britannique de Rhodésie du Sud, conformément aux sanctions décidées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 253 (1968). Cet acte est l'illustration de notre solidarité avec les peuples qui luttent. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration de principes, puisque nous avons transformé nos propos en mesures concrètes.

218. La mise en œuvre de cette résolution et d'autres résolutions appropriées a provoqué des difficultés graves dans l'économie de notre pays. Ces difficultés se trouvent aggravées par le fait que notre structure économique, née du colonialisme, avait été orientée de manière à servir les intérêts des régimes racistes de Pretoria et de Salisbury. Des centaines de milliers de nos travailleurs sont allés dans les plantations et les mines de Rhodésie. C'est vers la Rhodésie du Sud que convergent les routes importantes et les nœuds ferroviaires. Toutes ces voies de communications avaient été créées à seule fin de transporter les produits rhodésiens. Le fait de renoncer à ces voies de communications est venu peser lourdement sur notre situation écono-

mique déjà faible. Cependant, malgré toutes ces difficultés, le peuple du Mozambique donne asile à plus de 160 000 réfugiés du Zimbabwe qui ont besoin de nourriture, de soins médicaux, de logements, de vêtements. Ils ont besoin de bêtes, de tracteurs et d'autres moyens de production alimentaire. Les enfants ont besoin de lait et de livres. C'est le peuple du Mozambique qui porte la plus grande part de ce fardeau.

219. Notre pays est victime d'agressions armées constantes de la part des racistes. Pourquoi l'ennemi nous attaque-t-il ? On me permettra de citer M. Samora Moises Machel, président de la République populaire du Mozambique à ce propos :

"Quel est le principal objectif de l'ennemi ? Nous empêcher d'apporter notre soutien au mouvement de libération du Zimbabwe, d'entraver notre développement économique et la consolidation de notre indépendance. Le régime Smith-Muzorewa joue son rôle d'agent fidèle de l'impérialisme dans la région. Son rôle consiste à empêcher la libération du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud et de la Namibie et à déstabiliser les Etats indépendants de la région."

220. Au début de septembre, juste avant le début de cette session de l'Assemblée, des forces armées ennemies ont commis au total 18 attaques armées et 65 violations de frontière. Dans l'une des escalades les plus graves qui ait jamais eu lieu, les forces rhodésiennes se sont servi de 13 avions Mirage, 8 hélicoptères Bell et 5 avions de reconnaissance.

221. Ces forces sont venues semer la mort et la destruction. Des Mozambicains ont été tués ou blessés. Ces forces avaient pour principal objectif un grand complexe agro-industriel du district de Chokwe. Au cours de cette incursion, elles ont détruit plusieurs ponts, des usines, des moyens de transport. L'ennemi a attaqué, tué et détruit au hasard.

222. L'agression était surtout concentrée sur les provinces de Manica, Sofala et Gaza. Leurs principaux objectifs étaient la population civile, les camps de réfugiés, les centres de production, les moyens de communication et autres structures économiques stratégiques.

223. Au cours de ces opérations de massacre et de pillage, les forces racistes ont utilisé de nombreux avions et hélicoptères pour semer la destruction et la terreur. Elles ont tiré sur des vieillards, éventré des femmes enceintes, transformé les jardins d'enfants en cimetières. Elles se sont servi du napalm et de bombes à fragmentation contre nos hôpitaux et nos écoles.

224. Ainsi cette bande de criminels violent les lois fondamentales de la guerre, se moquent des principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Les forces Smith-Muzorewa sont secondées par des mercenaires, les soldats de fortune criminels, de triste renommée, recrutés dans certains pays occidentaux. Ce sont des mercenaires qui défendent les intérêts impérialistes. De ce fait, lorsque la justice populaire les condamne à un châtiment mérité, les moyens d'information impérialistes, se faisant écho, nous accusent à grands cris de dictature et de violation des droits de l'homme.

225. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 386 (1976) avait demandé à la communauté internationale de fournir au Mozambique l'assistance financière, technique et matérielle qui lui permettrait d'appliquer sa politique d'indépendance économique à l'égard du régime raciste de

Rhodésie et nous donnerait la possibilité de mieux nous conformer aux sanctions obligatoires des Nations Unies. De même, le Conseil de sécurité, par sa résolution 411 (1977), a demandé à la communauté internationale de renforcer notre capacité de défense.

226. Nous n'en constatons pas moins que la majorité de la communauté internationale n'a pas honoré son engagement.

227. Il importe toutefois de souligner que la solidarité avec les peuples du Zimbabwe et des Etats de première ligne s'est manifestée de manière positive et suivie, surtout dans les pays socialistes et nordiques. Ce sont les pays socialistes et les pays nordiques qui, conformément aux décisions des Nations Unies, ont apporté un soutien considérable à nos programmes de développement économique et social, de défense nationale et d'aide aux réfugiés.

228. Avec le soutien de tous les peuples du monde, mais comptant avant tout sur sa propre force, le peuple du Mozambique est certain de la victoire. Le principal élément de la victoire, c'est l'homme conscient, un peuple mobilisé et organisé comme le nôtre.

229. Au Mozambique, au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Namibie, l'ennemi est voué à la défaite.

230. A cet égard, ne manquons pas de rendre hommage à M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour essayer de résoudre les problèmes complexes auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Nous tenons en particulier à le remercier pour son rôle joué dans la libération de l'Afrique australe et la consolidation des pays nouvellement indépendants.

231. Depuis 1947, l'Organisation des Nations Unies examine la situation au Moyen-Orient. Successivement, plusieurs résolutions, recommandations et décisions ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres institutions et instances internationales. Néanmoins, le problème demeure sans solution. Bien au contraire, la situation sur place empire de jour en jour.

232. Pourquoi le problème du Moyen-Orient reste-t-il sans solution, alors qu'il est considéré comme l'une des principales préoccupations de l'humanité ? Pour nous la réponse est claire et simple. C'est l'impérialisme et son allié le sionisme qui continuent à faire obstacle à la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à l'indépendance nationale et à la création d'un Etat souverain qui leur soit propre; ce sont l'impérialisme et le sionisme qui s'entêtent encore dans leur occupation illégale et répressive des territoires arabes dont ils se sont emparés en juin 1967.

233. L'impérialisme et le sionisme mettent au point des manœuvres pour maintenir le *statu quo* de domination et d'oppression et pour accroître l'agression contre le peuple arabe, augmentant par là la tension qui existe déjà dans la région.

234. Non content de la situation regrettable qui prévaut au Moyen-Orient, l'impérialisme favorise la capitulation de l'Egypte et sa trahison à la cause des peuples arabe et palestinien, renforce la capacité militaire d'agression du régime sioniste contre le Liban et les réfugiés palestiniens et encourage la colonisation sioniste des territoires arabes occupés.

235. Une paix durable au Moyen-Orient ne peut pas aller de pair avec la vile trahison de la cause palestinienne, qui passe maintenant pour du "courage", et l'on ne peut pas

davantage sympathiser avec l'agression sioniste et la colonisation des peuples arabes.

236. Une paix durable implique le respect des droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la création de leur propre Etat souverain et libre sous la direction de l'OLP. Elle implique également le retrait inconditionnel, total et complet d'Israël des territoires arabes occupés. Une paix séparée n'a pas de sens, alors que toutes les nations arabes et le peuple palestinien se trouvent encore sous les baïonnettes sionistes. Dans ce contexte, la République populaire du Mozambique dénonce et condamne les accords séparés entre l'Egypte et Israël et réitère son appui et sa solidarité à la juste lutte des Palestiniens, sous la direction de l'OLP, et aux peuples arabes, en vue d'une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient conforme à leurs aspirations légitimes.

237. Les graves problèmes de l'Asie du Sud-Est sont la conséquence de la très longue période de domination coloniale et impérialiste qui a dominé les peuples d'Indochine. Nous croyons qu'oublier le passé, c'est se lancer dans une analyse inexacte des événements récents dans cette région. A nos yeux, ce n'est pas là une déclaration fortuite, mais le résultat de l'expérience et de la pratique de notre peuple qui a été tout récemment libéré de la domination impérialiste et coloniale.

238. Une défaite militaire crée une infortune politique et une crise de la crédibilité internationale. Qui plus est, lorsque l'on a affaire à une grande puissance impérialiste, sa défaite engendre la désintégration de son système de domination. Le cœur du problème de l'Asie du Sud-Est, c'est la tentative de l'impérialisme d'effacer sa défaite honteuse en Indochine. C'est ce qui explique le développement des manœuvres, des pressions politiques, diplomatiques et économiques, ainsi que la propagande contre les nations de cette région qui suivent une voie indépendante et socialiste.

239. La réponse correcte et appropriée de la communauté internationale à cette situation doit être l'augmentation d'un appui matériel concret aux peuples de cette région, pour leur permettre de reconstruire leurs pays ravagés par la guerre d'agression impérialiste et créer un climat de bon voisinage et de stabilité entre eux, climat si important pour le progrès rapide et le développement de ces pays.

240. A une époque où les droits de l'homme sont le thème de la plupart des discours publics, nous sommes contraints de rester assis ici, dans cette salle, avec ceux qui représentent la bestialité et le génocide au Kampuchea. Pourtant nous sommes certains que l'histoire, qui est l'œuvre des hommes, rectifiera bientôt cette situation et qu'une fois de plus elle condamnera ceux qui vont à l'encontre des véritables représentants du peuple. Pour nous aussi bien que pour le peuple du Kampuchea, la situation dans ce pays est irréversible. Le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea est le représentant légitime du peuple kampuchéen et le seul qui ait le droit de participer à ce titre aux travaux des organisations et des instances internationales, en particulier à ceux de l'Organisation des Nations Unies.

241. Toujours en Asie, la situation qui règne au Timor oriental nous préoccupe. La colonisation et la répression imposées au peuple du Timor oriental ne nous permet pas de rester silencieux, d'autant moins que les combattants de la liberté maubères continuent de lutter pour la libération de leur pays occupé, sans s'inquiéter des sacrifices en

cause. Tout récemment, à la présente session, le représentant du Gouvernement portugais, la puissance administrante, a déclaré que le processus de décolonisation du Timor oriental n'était pas encore terminé [16^e séance]. Le peuple maubère a refusé l'annexion et la puissance administrante n'accepte pas le fait accompli. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut rester indifférente à la lutte courageuse et difficile pour la libération nationale menée par le peuple maubère contre le colonialisme indonésien afin de retrouver ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. L'Organisation des Nations Unies doit prendre les mesures appropriées pour contraindre l'Indonésie à se retirer du Timor oriental et pour permettre la conclusion du processus de décolonisation.

242. Une fois de plus la République populaire du Mozambique est tenue de dénoncer et de condamner l'occupation indonésienne et la répression au Timor oriental. Conformément à la décision prise à la sixième Conférence des pays non alignés, nous réaffirmons notre appui inconditionnel à la juste lutte de libération nationale menée par le peuple maubère, sous la direction du FRETILIN²⁰.

243. Nous exigeons le retrait total des forces d'occupation étrangère de la partie méridionale de la Corée et nous réaffirmons notre solidarité avec la République populaire démocratique de Corée, qui se voue à la réunification pacifique de la Corée.

244. Nous exprimons également notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre dans leur lutte pour le strict respect de leur souveraineté, de leur indépendance, de leur intégrité territoriale, de leur unité et de leur non-alignement.

245. Les victoires des peuples latino-américains sur l'impérialisme, le colonialisme, la domination dictatoriale et fasciste nous encouragent.

246. Nous saluons Sainte-Lucie, un pays récemment libéré, qui était sous domination coloniale et qui est désormais devenu un Membre à part entière de notre organisation, grâce à une décision de cette assemblée. Nous lui offrons notre amitié et notre coopération.

247. Notre amitié et notre solidarité vont de même au peuple et au Gouvernement de Grenade, qui se sont libérés d'un régime dictatorial. Nous saluons leur décision courageuse de couper totalement les rapports qui existaient entre leur pays et les régimes d'Afrique australe, contribuant ainsi aux victoires des peuples opprimés.

248. Nous saluons particulièrement, au nom du peuple du Mozambique, le peuple du Nicaragua et le Front de libération nationale sandiniste pour leur victoire historique sur la dictature et l'oligarchie de Somoza. Les armes à la main, le peuple du Nicaragua a détruit l'une des dictatures les plus détestées et les plus dépassées de l'Amérique latine. Nous réaffirmons notre solidarité militante avec le peuple et le Gouvernement du nouveau Nicaragua dans leurs efforts pour la reconstruction nationale. Nous demandons à la communauté internationale d'accorder d'urgence l'assistance nécessaire pour la reconstruction de ce pays, qui a été détruit par le pillage commis par Somoza et par la guerre qu'il a imposée à son peuple.

249. L'entrée en vigueur des Traités Torrijos-Carter sur le canal de Panama est une victoire du peuple de Panama. Nous y voyons un pas important vers la conquête de

sa souveraineté totale sur le canal de Panama. A Porto Rico et Belize, la situation coloniale continue. Guantánamo est encore occupée par des troupes américaines. Nous réitérons notre appui et notre solidarité à la juste lutte des peuples de Porto Rico et Belize pour leur autodétermination et leur indépendance nationale et nous exigeons le retrait complet et inconditionnel des troupes américaines de Guantánamo, qui fait partie intégrante de Cuba socialiste.

250. Nous condamnons la décision prise récemment par le Gouvernement américain de renforcer sa présence militaire à Guantánamo et dans toute la zone des Caraïbes. Cette mesure mettra en danger la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de la région.

251. Nous exprimons notre solidarité envers la juste lutte du peuple chilien, pour la liberté et la démocratie, contre la dictature de Pinochet.

252. Nous dénonçons et nous condamnons les régimes fascistes et militaires de l'Amérique du Sud, qui entretiennent des liens étroits d'amitié et de coopération avec les régimes minoritaires et racistes de Pretoria et de Salisbury, régimes qui se proposent de créer un pacte militaire d'agression dans l'Atlantique Sud.

253. La paix, la stabilité et le progrès humain sont indivisibles. La lutte pour la paix passe par la voie de la libération totale des peuples opprimés. Elle exige des mesures concrètes et efficaces en vue du désarmement général et complet, notamment dans le domaine nucléaire. La base de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, juste et équitable est constituée par la liberté et la paix.

254. La récente signature du Traité sur la limitation des armes stratégiques, traité qui, nous l'espérons, sera bientôt ratifié par le Gouvernement américain, constitue une contribution importante à la solution du problème de la course aux armements nucléaires. Nous saluons ce traité si important et nous espérons qu'il encouragera les parties en cause à entreprendre des négociations en vue d'un désarmement général et complet, en particulier dans le domaine nucléaire.

255. Nous estimons que si les pays industrialisés pouvaient accepter d'abaisser le montant élevé qu'ils consacrent dans leur budget à la course aux armements et utiliser ces sommes ainsi économisées au profit du développement, ces pays pourraient participer efficacement à l'élimination de la famine et de la disette qui sapent le bien-être de la majorité de l'humanité, contribuant ainsi à la cause du désarmement.

256. Le processus de désarmement est long et difficile. Il exige la volonté politique, la confiance mutuelle et, par dessus tout, la résolution de créer un avenir meilleur pour nos enfants.

257. C'est avec cette même résolution que nous dénonçons et condamnons l'appui que les puissances impérialistes accordent au régime d'*apartheid* en ce qui concerne la fabrication d'armes nucléaires. L'assistance technique et matérielle à des fins nucléaires accordée à ce régime ne peut qu'aggraver une situation déjà explosive, en maintenant l'existence des régimes racistes.

258. De même, nous condamnons le renforcement de la présence militaire impérialiste dans les îles de Diego Garcia, de la Réunion et de Mayotte occupée, le développement de la base militaire sud-africaine de Simonstown; nous répudions la décision du Gouvernement américain de déployer sa cinquième flotte dans l'océan Indien, ainsi que

²⁰ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

la déclaration récente du Président des Etats-Unis d'augmenter la présence de son pays dans cette région.

259. A notre avis, les activités de l'impérialisme constituent une menace grave et directe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays de la région, notamment ceux de l'Afrique australe, ainsi qu'une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

260. La mise en œuvre des décisions relatives à la dénucléarisation de l'Afrique et à la transformation de l'océan Indien en une zone de paix libre d'armes nucléaires s'impose, si nous voulons qu'un désarmement général et complet et la paix mondiale deviennent un jour une réalité.

261. C'est avec un intérêt particulier que nous nous penchons sur les problèmes de la paix et de la sécurité internationales. C'est en raison de ce même intérêt que nous appuyons la convocation de la seconde session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et que nous souhaitons que la Conférence mondiale du désarmement ait lieu dans un avenir rapproché.

262. La crise de l'énergie constitue un facteur qui préoccupe la communauté internationale au plus haut point. Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'il importe d'identifier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de façon à répondre aux besoins du développement économique et social et à accroître la capacité industrielle.

263. La convocation d'une conférence internationale, en 1981, sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables doit viser à mettre au point des mesures propices à une action concertée qui devrait promouvoir leur valeur et leur utilisation. Ces mesures doivent également répondre aux besoins futurs dans le domaine de l'énergie dans le cadre des efforts déployés pour accélérer le développement économique, en particulier dans les pays en développement.

264. Par ailleurs, il semble nécessaire de poursuivre des mesures visant à promouvoir et à encourager la recherche et le développement dans l'exploitation de nouvelles techniques et la création de conditions propres à les rendre accessibles aux pays en développement. De cette façon, l'humanité tout entière pourrait tirer profit du résultat de cette conférence.

265. Nous estimons également que la tenue d'une conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social contribuera au développement social et économique des peuples.

266. Certains pays capitalistes industrialisés protestent énergiquement contre la hausse du prix du pétrole et s'efforcent même de nous persuader que cela explique l'inflation et la récession toujours croissantes dont souffrent leurs économies. Nous rejetons cette manœuvre, qui consiste à accuser les pays en développement producteurs de pétrole et à les rendre responsables de ces phénomènes qui ne sont que le résultat des contradictions inhérentes au système capitaliste.

267. Nous considérons comme légitimes les décisions prises par les pays en développement producteurs de pétrole tendant à revoir le prix de cette matière première, afin de défendre et de contrôler leurs ressources naturelles.

268. Cependant, nous n'oublions pas que les pays en développement sont les plus gravement affectés par les conséquences économiques qui résultent de l'augmentation constante des prix du pétrole. Par conséquent, nous esti-

mons qu'il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures appropriées pour soulager la situation de ces pays qui, et cela n'est pas fortuit, souffrent également de toutes les conséquences inhérentes à la crise actuelle de l'économie capitaliste.

269. Les nombreuses propositions qui ont déjà été présentées tendant à trouver des solutions de rechange à cette situation nous permettent de nous attendre à des résultats qui seront certainement positifs au cours des prochaines négociations de caractère global.

270. Durant la période écoulée entre la trente-quatrième session de l'Assemblée générale et la session précédente, nous, pays en développement, nous sommes efforcés de trouver des solutions négociables aux problèmes de la situation économique internationale actuelle, par divers moyens. Néanmoins, cette situation devient de plus en plus catastrophique pour la communauté internationale tout entière, mais ses conséquences se font particulièrement sentir dans nos pays en développement.

271. S'il en est ainsi, ce n'est pas par hasard. Il existe une persistance délibérée dans la façon dont certains pays capitalistes développés et certaines institutions financières économiques se comportent. Ils agissent en instruments de domination, d'instauration de zones d'influence et de divisions économiques. Ils poursuivent une politique d'ingérence dans les affaires intérieures de nos pays. Ils imposent des mesures visant à limiter notre souveraineté nationale, empêchant ainsi nos peuples d'exercer leur droit fondamental à se développer eux-mêmes, selon les voies économiques, politiques et sociales qu'ils ont choisies.

272. L'Afrique en est l'exemple le plus évident, dans la mesure où il s'agit de la région la plus gravement affectée par les blocus imposés à son développement, lesquels reposent pour l'essentiel sur des manœuvres tendant à perpétuer les structures de domination héritées du colonialisme et dont les conséquences sont maintenant les plus néfastes.

273. Qu'il me soit permis de m'attarder sur le cas de mon pays.

274. La République populaire du Mozambique est un pays en développement ruiné par le colonialisme et dévasté par la guerre; il compte également parmi les pays qui ont été les plus gravement affectés par les catastrophes naturelles. Nous nous sommes lancés dans la reconstruction nationale et nous essayons de créer des conditions qui nous permettront d'échapper au sous-développement et d'instaurer une société à l'abri de l'exploitation de l'homme par l'homme. Cette rupture avec le sous-développement nous conduira à une indépendance complète, ce qui implique la consolidation de l'indépendance politique et la concrétisation de l'indépendance économique.

275. Dans ses tentatives visant à perpétuer les structures de domination en Rhodésie et en Afrique du Sud et à étendre ces structures aux pays voisins, l'impérialisme fait obstacle à nos efforts par des agressions, un sabotage économique et par tout autre moyen de déstabilisation. Malgré toutes ces manœuvres, le peuple du Mozambique, en raison de sa volonté d'établir une économie planifiée, a accompli un certain nombre de réalisations.

276. La République populaire du Mozambique est parvenue, ces dernières années, à des résultats remarquables qui ont eu pour point culminant la préparation d'un plan d'Etat biennal pour les années 1979/1980. Ce plan favorisera notre développement dans les années 80, années que l'on

désigne dans mon pays sous le nom de "décennie pour l'élimination du sous-développement". Ce plan nous permettra d'entamer un processus de relèvement généralisé de notre économie.

277. Cette lutte pour le relèvement généralisé ne se limite pas exclusivement aux entreprises de caractère interne; elle s'étend également à toute une série d'initiatives de plus grande envergure.

278. Dans le domaine de la coopération économique et technique sous-régionale, la République populaire du Mozambique, de concert avec d'autres pays indépendants de la région, entreprend des mesures en vue de réduire sa dépendance économique, grâce au renforcement de ses liens avec ceux qui cherchent à réaliser une intégration régionale importante, et la mobilisation de ses ressources pour la promotion des politiques nationales, régionales et interétatiques.

279. Ces mesures visent essentiellement l'amélioration des secteurs stratégiques, à savoir les transports et les communications, l'agriculture, l'industrie et le commerce, dont les structures sont insuffisantes pour le moment, car elles ont été héritées du colonialisme et ne peuvent, pour cette raison, répondre aux besoins de l'étape actuelle du développement.

280. A ce propos, permettez-moi de citer le président Samora Machel, qui a dit :

"La République populaire du Mozambique, en tant que pays socialiste, a toujours levé bien haut le drapeau de la paix et de la coopération entre les peuples, drapeau qui est en même temps celui de la solidarité avec la juste lutte des peuples opprimés. Nous sommes ouverts au développement de relations économiques et commerciales avec tous les pays, quel que soit leur système social."

281. La lutte contre le sous-développement et pour la restructuration radicale des relations économiques internationales est une lutte à laquelle participent d'autres pays en développement qui, dans un effort concerté à Arusha, lors de la quatrième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, ont adopté un programme complet d'autonomie collective et un cadre de négociations²¹ qui permettraient d'aboutir à des résultats heureux à la cinquième session de la CNUCED.

282. Il importe de souligner ici la bonne volonté politique manifestée par les pays en développement qui, malgré la divergence de leurs intérêts et leurs systèmes sociaux différents, ont toujours été à même de constituer un cadre de compréhension dans tous les efforts visant à démocratiser les relations commerciales internationales. Nous constatons, pourtant, avec une profonde préoccupation, que les pays capitalistes développés recourent à tous les moyens pour détériorer encore davantage les relations économiques internationales qui sont déjà faibles.

283. Les mesures protectionnistes accrues, l'inflation sans cesse croissante et les fluctuations monétaires ont abouti à une instabilité constante dans le commerce des matières premières et ont permis aux monopoles impérialistes de jouer un rôle excessif par l'intermédiaire des sociétés transnationales. Nous comprenons que cette situation résulte de l'absence de bonne volonté politique de la part des pays capitalistes à l'égard de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Leur arrogance et leur

obstination, leurs manœuvres tendant à retarder le processus général et les autres moyens auxquels ils recourent pour fragmenter les questions qui intéressent la communauté internationale, évitant ainsi de remplir leurs obligations, ont abouti aux maigres résultats obtenus à la cinquième session de la CNUCED et dans d'autres enceintes internationales, telles que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

284. Pour maintenir leur position privilégiée, obtenue au moyen de l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement, les pays développés introduisent actuellement de nouveaux concepts tels que "l'accès aux fournitures", la "graduation sélective", l'utilisation d'une "stratégie globale pour les besoins fondamentaux", l'"interdépendance" et la "différenciation", déformant ainsi l'objectif véritable de la coopération internationale et nous détournant même des priorités du développement de nos pays. C'est de cette façon que l'impérialisme exerce sa domination actuelle dans les enceintes internationales.

285. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et nous tenons à mentionner ici les menaces constantes de décisions législatives unilatérales sur le fond des mers par les pays industrialisés, qui défient ainsi ouvertement la décision de moratoire approuvée par notre monde contemporain.

286. Nous condamnons résolument ces menaces, ainsi que les initiatives des Etats-Unis d'Amérique visant à conclure des mini-conventions avec d'autres Etats en dehors du cadre des Nations Unies, violant ainsi le principe de l'Organisation des Nations Unies consacré dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale.

287. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres de n'épargner aucun effort pour adopter aussi rapidement que possible une convention universelle dans le cadre du nouvel ordre économique international.

288. Nonobstant toutes les tentatives des impérialistes pour semer la division parmi les pays en développement, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane, Cuba, a adopté une mesure importante en proposant des solutions négociables en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et une série de négociations globales relatives à la coopération économique internationale pour le développement.

289. A ce propos, nous tenons à dire toute notre reconnaissance aux ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui ont endossé cette décision dans une réunion tenue ici même, à New York, le mois dernier [A/34/533 et Corr. 1, annexe].

290. Mon pays se félicite également des résultats obtenus dans le domaine des questions institutionnelles et financières par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement²². Nous regrettons sincèrement que cette conférence n'ait pas pris de décision à propos de la majorité des questions importantes inscrites à son ordre du jour, à cause de l'intransigeance

²² Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement*, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21).

traditionnelle et de l'absence de bonne volonté de certains pays occidentaux.

291. A la veille de l'adoption de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, et dans le cadre politique et économique mondial actuel, nous pensons qu'il faut réaffirmer notre engagement à l'égard des objectifs et des principes consacrés dans la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

292. Espérons que les grands projets qui ont été entrepris à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant illumineront notre œuvre dans la prochaine décennie, de façon que les enfants, dans toutes les sociétés, puissent grandir en bonne santé et disposer de l'alimentation, des vêtements et de l'éducation appropriés dans un climat d'amour et d'affection.

293. Appliquons les directives nationales et internationales de l'Année internationale de l'enfant et allons de l'avant vers la construction d'un monde meilleur pour nos enfants. L'avenir de notre développement repose sur eux.

294. L'Année internationale de l'enfant est sur le point de se terminer. Unissons-nous maintenant et prenons l'engagement de protéger les générations nouvelles du fléau des guerres, de la famine et de la misère, au cours de la prochaine décennie, la décennie de la lutte contre le sous-développement.

295. La lutte se poursuit !

296. M. RODRÍGUEZ PORTH (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la reconnaissance bien méritée, par toutes les délégations, de vos qualités éminentes, est la preuve la plus éloquente de la sagesse dont ont fait preuve les Etats africains, lorsqu'ils ont présenté votre candidature au poste de président de cette session, et l'Assemblée générale lorsqu'elle vous a élu par acclamation. Je suis sûr que vous saurez rendre d'éminents services à la communauté internationale, comme vous l'avez déjà fait en d'autres instances, et je me permets de vous présenter, au nom du Gouvernement d'El Salvador, nos félicitations les plus chaleureuses.

297. La délégation salvadorienne tient, en cette occasion, à exprimer sa reconnaissance à l'illustre Colombien, M. Indalecio Liévano Aguirre, et à le féliciter pour l'habileté, la dignité et la modération avec lesquelles, en tout instant, il a assumé la présidence de cette assemblée lors de sa dernière session.

298. Nous tenons également à exprimer, une fois de plus, notre gratitude au Secrétaire général pour sa contribution à la réalisation des objectifs de cette organisation, pour les efforts inlassables qu'il déploie non seulement ici, au Siège, mais également dans les pays et régions où se présentent les situations les plus graves de crises et de conflits. Nous lui exprimons toute notre gratitude et nous remercions ses collaborateurs pour la diligence et l'efficacité avec lesquelles ils s'acquittent de leurs tâches administratives si difficiles.

299. Conformément aux décisions adoptées au début de cette session, sur la base des recommandations avisées présentées le 13 juin dernier par le Secrétaire général dans son rapport sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/34/320], je serai très

bref en relevant quelques aspects particuliers de la situation internationale, permettant ainsi d'épargner le temps et l'argent de l'Organisation, et partant de chacun de ses Etats Membres.

300. Nous saluons avec joie l'entrée de Sainte-Lucie, pays des Caraïbes appartenant à notre groupe régional américain, qui, par acclamation, a été admise comme Etat Membre de l'Organisation, lors de la séance d'ouverture de l'Assemblée générale, le 18 septembre. Au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, je suis heureux d'exprimer aux représentants éminents de Sainte-Lucie nos souhaits de bienvenue les plus chaleureux et de leur offrir toute notre amitié et notre coopération.

301. Pendant les 33 années d'existence de notre organisation, peu d'événements ont été aussi importants et encourageants que la visite historique de Sa Sainteté Jean Paul II et le discours si éloquent qu'il a prononcé devant cette assemblée le 2 octobre [17^e séance]. Son appel en faveur de la paix, de la compréhension et de la solidarité entre les hommes et entre les nations représente le plus grand stimulant pour notre organisation, dans ses efforts pour consolider la paix et favoriser le développement de tous et la compréhension mutuelle.

302. En tant que représentant d'un peuple dont l'immense majorité appartient à la religion catholique, je remercie le Saint Père de ses nobles paroles prononcées de cette même tribune partout et pour toutes les occasions où il défend, avec tant de chaleur, les valeurs de l'être humain et son droit à la prospérité et au bonheur.

303. Le Gouvernement salvadorien est heureux de féliciter le peuple frère et le Gouvernement panaméen, à l'occasion de l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 1979, des nouveaux traités sur le canal de Panama qui, après des négociations longues et patientes, et grâce à la bonne volonté du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, restituent à la République panaméenne le plein exercice de sa souveraineté sur une partie importante de son territoire, tout en garantissant sa neutralité permanente. C'est un événement historique extrêmement important que tous les Latino-Américains ont accueilli avec joie et que la communauté internationale a applaudi comme une victoire de la diplomatie et du droit.

304. Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici poursuit la politique traditionnelle de la République d'El Salvador — un des Etats fondateurs de cette organisation mondiale — d'adhésion inconditionnelle aux principes et aux buts énoncés dans la Charte.

305. Parmi les objectifs des Nations Unies figure le développement de la coopération internationale et, dans le cadre de cette coopération, la contribution à la solution des problèmes de caractère économique ou humanitaire.

306. Les conséquences graves et regrettables des événements qui se sont produits dans cet hémisphère au cours de l'année écoulée ont rendu impérative la coopération de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances internationales.

307. Avec toute la diligence voulue, la CEPAL a élaboré et fait circuler, en août dernier, un rapport ayant trait aux répercussions économiques des événements politiques récents du Nicaragua²³, document précieux qui a permis au Comité plénier de la CEPAL, qui s'est réuni fin septembre

²³ Document E/CEPAL/G.1091.

ici, à New York, d'examiner le problème urgent de la reconstruction de ce pays.

308. El Salvador a ressenti et continue de ressentir dans sa propre chair les souffrances du peuple frère du Nicaragua, causées par une lutte prolongée et sanglante extrêmement dramatique. Notre gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider le peuple nicaraguayen dans cette situation d'urgence et a contribué et est disposé à contribuer davantage aux efforts internationaux visant à assurer le relèvement de ce pays. Nous avons participé activement à la réunion du Comité plénier de la CEPAL et à l'examen du point 124 de l'ordre du jour de cette assemblée intitulé : "Assistance à la reconstruction du Nicaragua". Lorsque l'Assemblée examinera ce point, nous interviendrons à nouveau pour essayer d'obtenir une assistance à la mesure des souffrances humaines et des dommages matériels causés par le conflit et de l'amplitude des programmes que se propose d'entreprendre le Gouvernement nicaraguayen dans sa tâche de reconstruction.

309. Non moins douloureux ont été les pertes de vies et les dégâts causés par les forces de la nature dans deux autres pays de la région — la Dominique et la République dominicaine. Dans un même esprit de solidarité fraternelle, El Salvador s'est empressé d'offrir son assistance aux gouvernements de ces pays et est prêt à le faire aussi dans le cadre des organisations internationales.

310. Le développement et la paix sont les objectifs primordiaux du système des Nations Unies, qui comprend non seulement l'Organisation en tant que telle, mais aussi toute la gamme d'organismes spécialisés dont les services ne sont pas toujours reconnus et appréciés à leur juste valeur car, bien souvent, nous nous contentons de signaler les lacunes et les imperfections sans, en même temps, mettre en relief les aspects positifs et tous les avantages que nous en retirons.

M. Makeka (Lesotho), vice-président, prend la présidence.

311. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié vers la mi-septembre, le Secrétaire général déclare :

"Nul ne saurait prétendre qu'au cours de l'année écoulée, des progrès extraordinaires aient été réalisés dans les grandes questions qui nous préoccupent. A la vérité, l'absence de progrès, dans le domaine économique en particulier, est fort décevante et contraste vivement avec l'urgence manifeste de la plupart des problèmes." [Voir A/34/1, sect. I.]

Cette constatation du premier fonctionnaire de l'Organisation trouve sa confirmation dans la persistance des graves problèmes économiques et sociaux auxquels doivent faire face, à un degré plus ou moins grand, tous les pays, riches et pauvres, grands, moyens et petits, mais qui touchent surtout ceux qui se trouvent à un stade de développement peu avancé, pays qui, dans leur grande majorité, ne disposent pas des ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires pour combattre efficacement la pauvreté, l'ignorance, les maladies, le chômage, la pénurie alimentaire, la crise énergétique, etc., facteurs qui contribuent à exacerber les tensions internes dues au mécontentement et à l'inégalité devant des situations qui devraient être résolues, ce pourquoi nous avons besoin de la coopération internationale.

312. En tant que pays en développement, El Salvador s'intéresse de très près aux efforts déployés dans ce domaine par le système des Nations Unies. Pour ne citer que

quelques exemples, nous comprenons les difficultés auxquelles doit faire face souvent le Conseil économique et social, ainsi que les obstacles auxquels se heurtent le PNUD et la CEPAL. Néanmoins, ces organes et organismes remplissent des fonctions extrêmement importantes dans l'intérêt de l'humanité.

313. Le Gouvernement salvadorien actuel s'est attaqué résolument à un programme ambitieux d'amélioration, en se fondant sur ses propres efforts et sur la coopération internationale et interaméricaine, programme qui porte le nom de "programme national de bien-être pour tous" et qui progresse malgré une situation interne peu stable et inquiétante, peu favorable à des efforts tranquilles, calmes et couronnés de succès sous tous leurs aspects.

314. Tout en poursuivant ce travail ardu dans le domaine économique et social, grâce à des programmes qui s'étendent à tous les domaines d'activité humaine et de développement, le Gouvernement salvadorien met en œuvre une série de mesures d'ordre juridique et politique destinées à maintenir, à perfectionner et à consolider les mécanismes de la démocratie, de façon que lors des prochaines élections à l'Assemblée législative et aux conseils municipaux, qui auront lieu dans tout le pays au mois de mars 1980, et lors de toutes les élections futures, la volonté représentative du peuple salvadorien puisse s'exprimer de façon de plus en plus ouverte et adéquate dans une liberté absolue.

315. Dans cette œuvre de sauvegarde et de consolidation de la vie démocratique, le Gouvernement salvadorien, et plus particulièrement le Président de la République, le général Carlos Humberto Romero, exercent toute leur responsabilité historique et patriotique. Il s'agit d'un objectif louable pour toutes les forces conscientes du pays que de surmonter les multiples problèmes auxquels doit faire face El Salvador, en leur trouvant des solutions harmonieuses et civilisées.

316. Pour donner la preuve de son honneur dans ce processus de démocratisation authentique et renouvelée de la vie politique salvadorienne, et désireux d'obtenir des conseils concernant les modalités de ce développement, le Gouvernement salvadorien a invité l'OEA et a demandé son assistance, donnant ainsi une preuve évidente du sérieux de ses intentions.

317. Tous les pays en développement membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept s'inquiètent devant l'absence de progrès dans le dialogue Nord-Sud du fait de la résistance notoire des pays industrialisés. Tous les efforts déployés jusqu'ici se sont heurtés à cette résistance, comme l'ont prouvé une fois de plus les négociations qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée et à la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille du 7 mai au 1^{er} juin 1979.

318. Il ne semble pas que les Etats du Nord — les Etats industrialisés — se rendent compte que, tout comme le moment est venu de liquider les empires coloniaux, il est temps également d'établir effectivement un nouvel ordre économique international caractérisé par la disparition des immenses inégalités entre pays économiquement puissants et pays jusqu'ici peu développés, qui luttent pour se relever et qui ne pourront y parvenir que grâce à l'élimination des privilèges et des avantages de toute sorte dont jouissent les pays développés, surtout en matière d'échanges commerciaux.

319. Non sans un affrontement parfois acerbe entre le Nord et le Sud, on est parvenu enfin, à Vienne, au début

de l'année, à adopter et à signer la constitution de l'ONUDI en institution spécialisée [voir A/34/237], réalisation qui constitue l'un des rares progrès réalisés au cours de cette année.

320. Comme à la dernière session, nous regrettons une fois de plus que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'ait pas pu mener ses travaux à bonne fin. A la huitième session de la Conférence qui a eu lieu, en partie à Genève et en partie à New York, peu de progrès ont été réalisés — surtout au cours de la deuxième partie de cette session — dans l'examen du texte de négociation composite officieux²⁴. A Genève, tout au moins, une équipe de travail spécialement créée à cette fin a révisé une première fois le texte intégré même si bon nombre de questions et de propositions n'ont pas encore fait l'objet d'un examen suffisant. A New York, il ne fut pas possible de mener à bien une deuxième révision.

321. A la fin de la session, la plupart des groupes et des délégations ont exprimé l'espoir que, au cours de la prochaine session, l'année prochaine la convention sur le droit de la mer pourrait être approuvée afin que l'on puisse la signer le plus tôt possible à Caracas, au Venezuela, comme cela avait été décidé. Afin de parvenir à ces buts, on a décidé de diviser la session en deux parties, de cinq semaines chacune, et on a approuvé un programme par étapes devant aboutir, si possible, à l'adoption définitive de l'instrument.

322. Sans nier qu'il s'agit d'un problème complexe et extrêmement délicat, qui met en jeu de nombreux intérêts, nous pensons que la méthode de travail adoptée dans le *gentleman's agreement* de 1974²⁵ n'est peut-être pas la plus appropriée pour élaborer un instrument de cette catégorie et de cette importance. J'en veux pour preuve que sept ans se sont écoulés déjà depuis la première session et que nous ne savons toujours pas ce qui se produira en 1980. Bien que dans des conditions très différentes et avec la participation d'un nombre inférieur d'Etats, la Charte des Nations Unies fut élaborée et signée en huit mois seulement, en commençant par les travaux préparatoires de Dumbarton Oaks, en 1944, jusqu'à la fin de la Conférence de San Francisco, l'année suivante, qui ne dura que deux mois.

323. Dans le domaine des droits de l'homme, ma délégation tient à réitérer la position de son gouvernement concernant la compétence des organismes créés par notre organisation et par d'autres entités régionales afin d'examiner ces problèmes, compétence qui, à notre avis, représente un progrès en matière de droit international. Mais, en même temps, nous tenons à signaler que cette innovation récente n'autorise nullement les Etats à émettre des jugements, en dehors des organes internationaux ou régionaux, concernant l'attitude des autorités d'autres pays à propos des droits de l'homme, et encore moins à condamner les gouvernements étrangers, ce qui, de toute évidence, constitue une ingérence indue dans leurs affaires internes.

324. La politique suivie à cet égard est d'autant plus inacceptable, qu'elle ne tient aucun compte des situations critiques dans lesquelles peuvent se trouver certains gouvernements face à des mouvements ouvertement subversifs inspirés, organisés et dirigés de l'étranger, dans le cadre d'une conspiration internationale bien connue, mouvements contre lesquels ces gouvernements doivent lutter

grâce à certains moyens qui ne sauraient être qualifiés de violations des droits de l'homme.

325. Cela ne signifie pas que la communauté internationale ne doive pas faire en sorte que les droits de l'homme soient toujours mieux appliqués et protégés dans le monde entier; bien au contraire, cette préoccupation doit rester dans les limites de la coexistence amicale, réaliste et constructive entre les Etats.

326. Mon gouvernement tient à réitérer, à cette occasion, sa position concernant le problème du Moyen-Orient. El Salvador soutient qu'une paix juste et durable dans la région ne saurait être instaurée que sur la base des prémisses suivantes : d'une part, la reconnaissance, par les pays arabes, de l'existence d'Israël comme Etat et, de l'autre, la satisfaction des aspirations légitimes des Etats arabes, en particulier du peuple palestinien. En outre, mon pays est en faveur de la pleine application du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force et a toujours suivi cette pratique sur le plan international. Nous déclarons également que, en vertu du principe de l'universalité de nos relations internationales, conséquence de la souveraineté des Etats, nous tenons à maintenir des liens d'amitié, sur la base du respect réciproque, avec toutes les parties au différend et nous déclarons catégoriquement que ce fait n'implique nullement notre adhésion à la position politique spécifique des parties intéressées, car la politique suivie par le Gouvernement salvadorien n'est que le corollaire logique d'une position de principe. Nous rejetons donc toute intention de lier l'attitude internationale de notre pays à celle d'un quelconque Etat du Moyen-Orient.

327. Le problème de Chypre est également un problème qui nous préoccupe depuis des années, malgré les efforts déployés par les Nations Unies et les activités inlassables du Secrétaire général pour la recherche d'une solution. Les entretiens entrepris par lui ont été interrompus au cours de leur seconde phase et, comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport,

“à condition d'être résolu, en s'appuyant sur les directives et les accords existants, à envisager la situation à Chypre dans une longue perspective, il serait possible de l'améliorer rapidement . . . , ce qui serait de loin préférable au *statu quo* peu satisfaisant et toujours précaire que l'on se dépense à maintenir” [voir A/34/11, sect. III].

328. La Namibie et le Zimbabwe, en Afrique australe, demeurent aussi des foyers de tension et, partant, d'inquiétude pour les Nations Unies. Il ne semble pas toutefois y avoir de difficultés insurmontables pour la solution de leurs problèmes. Dans les deux cas, il est indispensable d'obtenir la coopération de toutes les parties intéressées. Dans le cas particulier de la Namibie, le plan d'action du Conseil de sécurité offre de très bonnes perspectives de réussite et nous espérons qu'il pourra bientôt être mis en pratique.

329. Dans ces cas aussi bien que dans d'autres, les opérations de maintien de la paix, approuvées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, peuvent jouer et jouent en fait un rôle extrêmement important. Cette activité internationale, entreprise dans le cadre des Nations Unies, activité qui est tout à fait nouvelle, permet à l'Organisation de s'acquitter avec efficacité d'une de ses principales responsabilités.

330. La procédure de médiation adoptée par les Républiques d'El Salvador et du Honduras, pour résoudre les

²⁴ Voir document A/CONF.62/WP.10/Rev.1.

²⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/9278, par. 16.

questions restées en suspens entre elles depuis le conflit de 1969, continue à se dérouler sous la direction sage et habile de M. José Luís Bustamante y Rivero, qui a bénéficié de la coopération et de la bonne volonté politique des deux pays et de leurs gouvernements respectifs.

331. En même temps que la médiation et agissant dans le cadre des procédures prévues à l'accord qui a abouti à l'adoption de ce moyen de parvenir à une solution pacifique, les représentants des gouvernements des deux pays ont tenu également diverses réunions, au cours desquelles, par voie d'accord ou de négociations directes, ils ont participé à la réalisation de l'objectif final confié au médiateur, à savoir la conclusion d'un traité général mettant fin aux problèmes en suspens. Mon pays tient à réaffirmer son attachement à la paix et son désir de vivre dans une atmosphère harmonieuse en maintenant les meilleures relations avec les autres républiques sœurs de l'Amérique centrale.

332. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue récemment à La Havane. Mon pays, conformément à son statut d'observateur, a pris part à cette réunion extrêmement importante des pays en développement, partageant les vues exprimées par les autres pays participants, qui souhaitent préserver les principes philosophiques et les postulats fondamentaux des fondateurs du mouvement des pays non alignés.

333. Reste le problème de Belize. A cet égard, le Gouvernement salvadorien maintient fermement son opinion bien connue, à savoir que, grâce aux procédures de règlement pacifique des différends établies par le droit international, il sera possible de parvenir à une solution négociée qui tiendra compte des droits du Guatemala et des intérêts vitaux du peuple de Belize.

334. Dire que le problème du désarmement est un problème de la plus haute importance pour le monde en même temps qu'une source permanente de préoccupation pour les Nations Unies, c'est un lieu commun. Plus dangereux encore que les guerres conventionnelles de portée limitée, il y a le risque véritablement grave de guerre nucléaire, dont les conséquences seraient catastrophiques non seulement pour les parties en présence, mais pour l'humanité tout entière. C'est donc des deux superpuissances que dépend fondamentalement la solution du problème du désarmement dans ses manifestations diverses et complexes.

335. L'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale comporte de nombreux points ayant trait aux activités de notre organisation dans le domaine du désarmement, dont la plupart devraient sans doute être examinés par la Première Commission, dont les membres seraient réunis en groupes de travail de manière à traiter en même temps de sujets semblables.

336. Les rapports présentés par le Comité du désarmement [A/34/27] et par la Commission du désarmement [A/34/42] offrent un intérêt tout particulier. La Commission du désarmement, organisme délibérant en la matière, composé de tous les Etats Membres de l'Organisation, parlant des éléments d'un programme complet du désarmement dans son rapport, a émis d'importantes considérations que je tiens à souligner. La Commission a notamment déclaré ce qui suit :

“Les objectifs immédiats d'un programme global de désarmement devraient être de maintenir et d'accentuer l'élan donné par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'engager et de mener d'urgence des négociations sur l'arrêt de la course aux armements

sous tous ses aspects, d'entamer un processus de désarmement véritable sur une base internationalement convenue, d'accroître la confiance internationale et le relâchement des tensions internationales.

“Pendant le premier stade de l'application du programme global, il conviendrait de prêter une attention particulière à la cessation immédiate de la course aux armes nucléaires et à l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire.” [*Ibid.*, p. 10 et 11.]

337. En ce qui concerne les mesures de désarmement, la Commission envisage l'interdiction des armes nucléaires, la cessation de la course aux armes nucléaires sous tous ses aspects, la cessation de la course aux armements de type conventionnel et l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes de type conventionnel, y compris celles qui peuvent causer des souffrances inutiles.

338. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont signé au cours de cette année, le traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques nucléaires, dans le but de le voir entrer en vigueur et être appliqué de bonne foi par les deux parties; s'il en est ainsi, ce traité dissipera les craintes d'une hécatombe que, de manière bien explicable, éprouvent tous les pays du monde.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

339. Si l'Organisation des Nations Unies n'est pas parvenue à réaliser tous les grands objectifs qui avaient conduit à sa création, il y a plus de 30 ans, nul n'osera nier que l'Organisation remplit une mission extrêmement précieuse dans ce monde contemporain, caractérisé par le mécontentement et même par le désespoir de nombreux peuples, face aux obstacles qui entravent ou empêchent la réalisation de leurs aspirations à l'indépendance ou à l'amélioration de leur situation économique et sociale qui, en de nombreuses parties du monde, engendrent des conflits ou, plus souvent, des différends armés régionaux, qui menacent la sécurité des Etats et mettent en danger la paix internationale.

340. Malgré tout cela, cette organisation et les diverses institutions spécialisées qui font partie du système des Nations Unies constituent le meilleur instrument qui soit pour rechercher patiemment la solution des graves problèmes qui touchent, affectent et affligent l'humanité.

341. Pour conclure mon intervention, je tiens à réaffirmer de la manière la plus solennelle l'intention de mon gouvernement de respecter les postulats du droit et de proclamer à nouveau sa foi profonde dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisme suprême permettant de passer en revue les questions fondamentales les plus importantes de la vie individuelle et sociale des êtres humains ainsi que des relations entre les peuples.

342. M. BENYAHIA (Algérie) : Monsieur le Président, un hommage bien mérité est aujourd'hui unanimement rendu à votre personne et, à travers elle, à votre pays, à la suite de votre élection à la présidence de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Pour un tel hommage, l'Algérie voudrait offrir la meilleure part, tant elle est heureuse que soient ainsi honorés votre pays et vous-même, auxquels tant de liens nous attachent. Par cette élection, nous avons tenté d'alléger un peu l'immense dette de reconnaissance contractée par la commu-

nauté des opprimés envers le Président du Comité spécial de la décolonisation, qui a tant contribué à la conquête du bien le plus précieux pour un peuple : je veux dire la liberté. Par cette élection, nous avons tenu aussi à exprimer le respect que nous portons tous à la République-Unie de Tanzanie si digne, à son président si responsable, à son peuple si courageux.

343. Si traditionnellement notre session s'ouvre sur un débat général, c'est assurément pour favoriser la réflexion sur l'état de notre monde. Nous devons saisir cette occasion pour fixer un regard lucide sur les turbulences qui secouent notre planète.

344. Les problèmes économiques ont souvent été à l'origine des conflits et des tensions qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Cela reste malheureusement vrai aujourd'hui; probablement même plus que jamais.

345. Pour nous, pays en développement, dont la préoccupation quotidienne est de tenter de satisfaire les besoins vitaux les plus élémentaires de nos peuples, menacés dans leur survie, la prospérité demeure un vocable bien théorique. A une époque où les possibilités de l'homme d'agir sur la nature en vue de faire reculer les maux dont il souffre sont prodigieuses, une telle situation devient inacceptable.

346. Un système de relations économiques internationales qui sacrifie deux êtres pour le bonheur, au surplus précaire, d'un troisième, est foncièrement condamnable, et en fait condamné. La loi de la jungle, le "droit" du plus fort, l'esprit de domination, la politique de conquête ou de reconquête, les démons expansionnistes, continuent de sévir sur notre monde — derrière, hélas, les affirmations des principes les plus élevés, derrière les ravalements de façade, dans une inefficience désolante de notre organisation.

347. Des forces coloniales aiguissent à nouveau leurs rivalités et, dans une veillée d'armes dont nous faisons les frais, mesurent leurs rapports de forces par l'aliénation de notre pouvoir de disposition, de notre marge de décision, bref, de notre indépendance et de notre développement.

348. On évoque beaucoup la détente. Mais celle-ci ne saurait ignorer, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, les mouvements de libération des peuples. L'équilibre des seules grandes puissances n'est pas l'équilibre du monde — qui ne saurait se faire au mépris de la liberté des autres peuples —, parce que sans liberté des peuples il n'y a pas de liberté et il n'y a pas de justice dans le monde, et parce que l'équilibre ne peut résulter que de la jouissance des biens de la terre par tous et non pas de la domination économique, politique ou militaire des uns par les autres.

349. Face au désordre mondial, les pays du tiers monde poursuivent leur combat, politique ou économique, en posant les problèmes en termes à la fois d'interpellation et de participation.

350. Interpellation d'abord : je veux parler de celle des riches par les pauvres. Cette interpellation ne cessera que le jour où le système oligarchique actuel, fondé sur l'exploitation du plus grand nombre de peuples, admettra l'instauration d'un ordre économique et politique plus juste, fondé sur le développement cohérent et intégré de toute la planète et sur le droit de tous les peuples au progrès.

351. Participation ensuite : c'est-à-dire celle de tous nos peuples au mieux-être du monde. Nous voulons cesser

d'être les points d'appui de stratégies économiques, politiques et militaires extérieures. Nous voulons cesser d'être la proie des forts et des nantis. Nous voulons être réhabilités dans notre droit légitime de participer à notre histoire et à celle du monde. Nous voulons contribuer à l'élimination des ondes d'instabilité politique dans les diverses régions de notre globe; nous voulons lutter contre les zones de condensation du pouvoir; nous voulons élargir la représentativité des centres de décision dans les relations internationales; bref, nous voulons démocratiser l'ensemble des rapports internationaux.

352. La "condition mineure" faite aux pays du tiers monde dans les affaires mondiales ne correspond ni à l'immensité de leurs richesses naturelles, ni à leur poids démographique considérable, ni à l'importance des marchés que ces pays représentent. C'est ce décalage institutionnalisé par un système oligarchique, au surplus dangereux pour la sécurité du monde, qui justifie notre interpellation et appelle notre participation. Les pays en développement considèrent que toutes les affaires du monde les concernent, tout autant que les grandes puissances, et que rien, en ce qui touche leur avenir, ne devrait être envisagé, examiné, débattu et *a fortiori* décidé sans eux.

353. Au nombre des problèmes majeurs qui déterminent l'avenir de notre humanité, et dont une solution satisfaisante ne saurait relever que de la participation de l'ensemble des membres de la communauté internationale, il faut incontestablement compter la construction et la sauvegarde de la paix, qui est le maître problème de notre temps. Nos pays, dont la faiblesse fait d'eux les premières victimes de la guerre, attachent une réelle importance à la paix. Il y va du reste non seulement de notre sauvegarde et de notre développement sur tous les plans, mais même, en certaines conjonctures, de la conservation de l'humanité tout entière.

354. La paix revêt un caractère indivisible. La paix à l'intérieur des frontières du monde développé n'est pas nécessairement la paix dans le monde, tout comme la détente ne doit pas consister à éliminer les tensions dans le Nord développé de la planète pour les transférer dans le tiers monde, au détriment des plus faibles et des plus démunis.

355. On ne peut instaurer une paix globale, une paix durable, sans une remise en cause profonde du système des relations internationales, qui est intrinsèquement générateur de guerre, par le seul fait déjà qu'il a été établi par un petit nombre d'Etats, à leur profit et au détriment de tous les autres.

356. Il est aujourd'hui parfaitement clair que les questions économiques internationales se posent en termes de sécurité mondiale et que, à l'inverse, la sécurité mondiale se pose en termes économiques. La consécration de la primauté de l'économique s'est doublée et renforcée par la prise de conscience de l'impact du "fait économique" sur la sécurité dans le monde.

357. La crise qui sévit depuis le début de la présente décennie aurait pu conduire à une restructuration de l'économie mondiale, conformément aux impératifs de développement équilibré de toute la planète. Tel aurait été le cas si l'on avait donné suite aux déclarations adoptées par les différentes sessions extraordinaires des Nations Unies consacrées au développement et au désarmement. Mais l'intransigeance imprévoyante, je dirai même l'égoïsme impénitent des pays nantis en ont, hélas, décidé autrement.

358. Face à une situation qui devient intolérable, la communauté internationale, comme frappée d'impuis-

sance, semble résignée à subir les événements. A cet égard, l'immobilisme qui caractérise actuellement les négociations économiques internationales contraste singulièrement avec les professions de foi en faveur du dialogue, dont la régularité ne peut désormais masquer le caractère platonique.

359. En réalité, n'est-ce pas la logique de l'affrontement qui continue de l'emporter ? Le protectionnisme grandissant à l'égard des produits du Sud, la manipulation de l'or, des monnaies de réserve et du système monétaire d'une manière générale, en fonction des seuls intérêts des pays riches, sans parler de l'élaboration des doctrines d'intervention militaire contre certains pays du Sud, ne peuvent en effet relever de l'esprit de coopération.

360. Comment dès lors s'étonner de la réaction légitime de ceux des pays en développement qui sont en mesure de limiter les effets, sur leurs économies, de l'inflation importée et de la dépréciation des monnaies de réserve ?

361. Force nous est de constater que, pour le moins, la conscience retarde sur l'existence. En effet, et alors que l'interdépendance entre les nations, quoique déséquilibrée, commence à devenir une réalité, les pays développés continuent de rechercher, dans des cadres qui sont les leurs, des solutions à leurs propres problèmes, sans se préoccuper réellement de l'impact que celles-ci pourraient avoir sur les économies des pays du tiers monde.

362. La recherche en commun de solutions aux problèmes économiques internationaux ne devrait pas être limitée, comme le proposent certains pays, à la seule question de l'énergie. Loin de nous l'idée de méconnaître l'importance de cette question, qu'il s'agisse de ses aspects commerciaux ou de l'impératif pour nous tous d'assurer une transition harmonieuse vers l'utilisation de nouvelles sources d'énergie. Mais il serait erroné de croire, ou même de laisser croire, qu'une approche sélective de ce genre puisse avoir quelque chance de succès. En effet, si la coopération internationale se révèle nécessaire dans ce domaine, comme pour d'autres qui revêtent une importance fondamentale, tels que ceux du développement, du commerce mondial, des matières premières et des questions financières et monétaires, l'interdépendance des problèmes fait que cette coopération ne peut être efficace que dans le cadre d'une approche globale et sur la base de l'équité et de l'intérêt mutuel.

363. Procédant de cet état d'esprit et tirant les enseignements des expériences passées, l'Algérie a proposé, lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane, d'engager avec les pays développés des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Cette proposition est désormais familière à l'Assemblée puisqu'elle a déjà été présentée officiellement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au cours de la dernière session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale [voir A/34/34, troisième partie, annexe I].

364. Par sa nature même, la négociation globale ne permet pas de privilégier une question particulière sur les autres thèmes à examiner. Ce type de négociations implique en effet un examen simultané de tous les sujets retenus, que ce soit dans les domaines de l'énergie, des finances et de la monnaie, des matières premières, du commerce et du développement, en vue d'aboutir à un ensemble de résultats concrets et cohérents touchant la totalité de ces questions.

365. Il ne s'agit pas non plus de proposer un mécanisme ou un forum nouveau. Les organes existants de l'Assemblée générale, qui permettent une participation universelle seule à même de garantir la prise en compte des intérêts de tous les Etats, grands ou petits, pourraient à notre sens servir de cadre à une telle négociation.

366. Ce sera ainsi la première fois qu'un débat de fond pourra être engagé sous l'égide de cette assemblée, sur des thèmes habituellement traités à l'extérieur ou en marge de celle-ci, et ce, en relation avec les autres composantes du nouvel ordre dont ils ne sauraient plus longtemps être dissociés. Après des initiatives de négociations restreintes, demeurées infructueuses en l'absence d'un réel mandat conféré aux pays négociateurs par le reste de la communauté internationale, ces questions seront abordées, pour la première fois également, de manière intégrée, et ce, par l'ensemble des nations de la planète.

367. Ce faisant, on ne fera que reconnaître le fait évident qu'à problème global il n'existe qu'une solution globale, nul pays n'étant exonéré de l'obligation de contribuer, selon ses moyens naturellement, à combler l'écart croissant entre l'opulence et le dénuement qui met en danger la survie de tous.

368. Le succès des négociations globales envisagées sera, bien évidemment, loin d'être acquis par le seul fait de la décision qui pourrait être prise à la présente session à ce sujet. Il dépendra essentiellement d'un changement positif d'attitude des pays développés, voire d'une véritable conversion dans certains cas, vis-à-vis des idéaux dont est porteur le nouvel ordre international.

369. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que le nouvel ordre économique international constitue un objectif fondamentalement politique. Il s'agit de modeler un monde plus juste et plus équitable, sans lequel les sources de friction, voire de confrontation, ne pourront que se multiplier. Notre négociation globale constitue un premier pas réel vers l'instauration de rapports nouveaux entre les hommes, ménageant ainsi aux futures générations de cette planète un avenir plus serein.

370. Dans notre monde si douloureusement en quête de justice, de développement et de liberté, une révolution structurelle doit donc être mise en marche. Cette révolution structurelle mettra fin à l'"ordre" politique et économique que les iniquités qu'il véhicule ont définitivement condamné. Cette révolution structurelle sortira notre monde de ce système aberrant qui relève d'une mentalité de l'âge paléolithique. La communauté des pauvres, ces éternels oubliés de l'histoire, appelle de ses vœux la survie de cette révolution structurelle. Mais nous appelons aussi la communauté des nantis à travailler elle aussi, elle surtout, à cet avènement, pour pouvoir participer à l'histoire de l'homme. La tâche, assurément, nécessite des changements, voir des bouleversements de grande ampleur.

371. Nous devons tous être les artisans de ce changement d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Le chemin est long; il est à la mesure de cet objectif gigantesque. Mais nous sommes condamnés à faire œuvre commune. Si, aujourd'hui, notre monde comporte des nantis et des exclus, des parties prenantes et des parties prises, notre humanité ne serait pas pour autant avancée si nous construisions le monde, à supposer que cela soit possible, à travers une nouvelle équation inversée dans laquelle les riches retrouveraient la place des pauvres et vice versa. C'est au contraire au développement intégré, au dé-

veloppement équilibré et au développement authentiquement solidaire de tous les hommes que nous devons œuvrer.

372. Dans cette tâche de salut pour tout le genre humain, il n'y a pas de place aux solutions à courte vue. L'intérêt de tous est d'ouvrir un dialogue permanent et sincère et de l'alimenter par un esprit toujours constructif, de telle sorte que les intérêts justes de chacun de nous soient bien perçus et que ces intérêts reçoivent leur satisfaction légitime.

373. La communauté internationale est plus consciente que jamais de l'extrême gravité de certaines situations qui existent dans le monde ainsi que des risques graves d'extension qu'elles comportent. Mais il est encourageant que, devant la continuelle négation des droits des peuples, la solidarité internationale se développe de plus en plus. Les représentants légitimes des peuples en lutte se voient reconnus et admis par une majorité de plus en plus grande de la communauté internationale.

374. C'est ainsi que récemment, à La Havane, la SWAPO et le Front patriotique du Zimbabwe ont été reçus comme membres à part entière au sein de la famille des non-alignés. L'OLP, au-delà même de la solidarité naturelle qu'elle rencontre depuis longtemps auprès des pays non alignés, est aujourd'hui reconnue comme représentant unique et légitime du peuple palestinien par un nombre croissant de pays. Le Front POLISARIO, dont la lutte a permis de témoigner de l'existence nationale du peuple du Sahara occidental, s'est imposé définitivement sur la scène internationale, ce que consacrent les nombreuses reconnaissances de la République arabe sahraouie démocratique, au cours de ces derniers mois.

375. Ces succès politiques et diplomatiques sont certainement très significatifs de la vitalité et de la jeunesse de la lutte des peuples pour la reconnaissance de leurs droits, mais ils nous rappellent aussi que le monde dans lequel nous vivons demeure marqué par l'antagonisme qui oppose les forces de domination et d'asservissement aux forces de libération et d'émancipation.

376. L'Afrique australe constitue, de ce point de vue, une gigantesque base, à partir de laquelle les régimes racistes et l'impérialisme, dont ils sont certainement les agents les plus sûrs, lancent leurs offensives contre notre liberté, notre dignité, nos indépendances et nos ressources.

377. Le point clé de la stratégie impérialiste réside dans la volonté d'établir un système de pouvoir, qui donnerait les apparences du changement mais en maintiendrait intactes les bases. En Rhodésie comme en Namibie, c'est une politique uniforme qu'on tente d'imposer au détriment des droits des peuples de la région, dont la communauté internationale a pourtant résolument reconnu la légitimité.

378. Notre devoir aujourd'hui n'est pas seulement d'affirmer notre solidarité; il n'est pas seulement d'exprimer concrètement notre soutien aux peuples d'Afrique australe. Notre devoir est d'aller plus loin encore; notre devoir est de prendre les dispositions que requiert l'exceptionnelle gravité d'une situation qui se perpétue depuis plus de 30 ans, sous la forme d'un arrogant défi à l'ensemble de la communauté internationale. Notre organisation doit prendre ici, sur ce point, des décisions historiques, car la Charte nous en offre, et vous le savez, tous les moyens. Parallèlement au recours aux solutions que nous offre la Charte, nous devons solennellement mettre devant leurs

graves responsabilités les puissances qui soutiennent directement ou indirectement les régimes racistes et entreprendre de vigoureuses initiatives pour définitivement forcer le destin en Afrique australe.

379. La stratégie déployée en Afrique trouve son prolongement naturel et logique au Moyen-Orient. Ici et là, les mêmes forces hostiles à l'émancipation véritable des peuples poursuivent un même objectif, à savoir asseoir l'emprise impérialiste ou éventuellement la rétablir, pour mieux s'assurer le contrôle et la destination des richesses.

380. Le complot persistant de l'impérialisme et de son instrument, le sionisme, a cherché à fausser la réalité du vrai problème qui est au cœur de toute la question du Moyen-Orient, je veux dire le droit du peuple palestinien à une existence nationale dans sa propre patrie. Et, au moment où le complot s'étend, relayé au niveau de l'exécution par un ralliement inattendu, puisqu'il s'agit d'un pays frère de première ligne, nous nous devons, ici, au sein de notre organisation de rappeler plus que jamais, pour rester fidèles à nos idéaux de solidarité et d'engagement en faveur des causes justes, que toute solution de ce problème passe impérativement par le rétablissement du peuple palestinien dans la plénitude de ses droits nationaux, reconnus et solennellement proclamés par l'ensemble de la communauté internationale.

381. Mesurant la gravité du danger qui menace le devenir du peuple palestinien, la nation arabe, l'Afrique, les peuples islamiques, les pays non alignés et d'autres Etats encore ont dénoncé les accords de Camp David et de Washington. Cet élan de solidarité sans précédent ne cesse de s'étendre à d'autres régions du monde où la résistance du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, son représentant unique et légitime, enregistre des succès éclatants à la mesure de la justesse de sa cause et des nobles idéaux de son combat.

382. Cette audience remarquable que connaît l'OLP offre la preuve la plus concrète que de tels accords s'inscrivent à contre-courant de l'histoire, en ce qu'ils méconnaissent les droits nationaux du peuple palestinien, son droit à l'autodétermination et son droit au retour.

383. La situation au Moyen-Orient est suffisamment explosive sans, au surplus, les graves événements qui affectent si dangereusement la souveraineté et l'intégrité du Liban : ce qui se déroule depuis si longtemps dans ce pays martyr porte aussi la marque du sionisme.

384. Les plans israéliens d'agression et de dépouillement de la nation arabe s'expriment en effet au travers des graves événements qui se perpétuent au Liban. Israël y poursuit, et l'Assemblée le sait, un double objectif.

385. Dans le cadre de sa politique de contrôle de toute la région, il occupe une partie de la terre libanaise, il viole la souveraineté de cet Etat, il suscite les menées sécessionnistes et il continue à créer, à favoriser et à entretenir tous les facteurs de dislocation du Liban. Dans le même temps, il cherche à liquider la résistance palestinienne et s'acharne contre la population palestinienne réfugiée.

386. La communauté internationale doit prendre toutes ses responsabilités pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et faire cesser les actes d'agression israéliens contre le peuple frère libanais. Pour réussir cette tâche, elle doit nettement prendre conscience que seule une solution globale au Moyen-Orient pourra ramener la paix. C'est la leçon évidente qu'il faut tirer des événements répétés du Liban.

387. Le dossier du Sahara occidental est maintenant largement ouvert devant toute la communauté internationale. Ses données sont désormais clairement connues. C'est un problème de décolonisation contrariée et personne ne peut plus mettre en doute cette réalité aveuglante.

388. L'affaire du Sahara occidental est un problème de lutte de libération nationale, une lutte engagée par un peuple courageux, un peuple déterminé, un peuple prêt à tous les sacrifices pour libérer sa patrie occupée et obtenir la reconnaissance de ses droits nationaux légitimes.

389. Compte tenu des événements graves qui ne cessent de perturber la région depuis quatre ans, l'affaire du Sahara occidental est clairement perçue aujourd'hui; elle est perçue à travers toutes ses conséquences sur la stabilité, sur la paix, sur la sécurité de tous les peuples de cette partie du continent africain.

390. Prenant en compte toutes les conséquences dangereuses d'un conflit qui oppose le peuple du Sahara occidental aux occupants de son territoire national, l'OUA vient d'assumer, il y a deux mois, toutes ses responsabilités au cours de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, à Monrovia. Elle a dégagé les principes et les moyens opérationnels en vue d'un règlement juste, d'un règlement définitif, conformément à ses objectifs et à ses traditions [A/34/552, annexe II, p. 95 et 96].

391. Les recommandations du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat de l'OUA sur le Sahara occidental et la décision prise par la Conférence de l'OUA, à sa seizième session ordinaire, le 20 juillet dernier, constituent une nouvelle et importante pièce de ce dossier, en même temps qu'une étape décisive dans la recherche de la juste solution politique de ce problème.

392. Les accords conclus le 5 août dernier entre la Mauritanie et le Front POLISARIO constituent une autre contribution décisive à une solution pacifique et juste du conflit, et l'occupation militaire de la partie qui était administrée par la Mauritanie, je veux dire Tiris-El-Gharbia, par les forces militaires d'un pays voisin ne pourra en rien arrêter le cours irréversible de l'histoire.

393. Enregistrant cette évolution, le mouvement des pays non alignés, dans la déclaration finale de la sixième Conférence de La Havane, a consacré sans aucune ambiguïté le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance et a exprimé sa réprobation à la suite de l'extension de l'occupation militaire par le Maroc [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 96 à 98].

394. Prenant en compte toutes les conséquences dangereuses d'un conflit qui oppose le peuple du Sahara occidental, sous la direction du Front POLISARIO, aux occupants de son territoire national, notre organisation se doit d'assumer toutes ses responsabilités dans la préservation de la paix et de la sécurité. Elle doit apporter, après l'OUA, après le mouvement des non-alignés, toute sa contribution à un règlement juste et définitif, conformément aux objectifs et aux principes de sa Charte, ainsi qu'aux résolutions qu'elle a déjà adoptées. Ici encore, l'heure exige de nous une telle contribution, par laquelle nous signifierons notre fidélité aux idéaux de notre Charte et rendrons justice à un peuple valeureux qui lutte pour ses droits légitimes.

395. Bien d'autres problèmes agitent notre monde. Bien d'autres problèmes font l'objet des préoccupations de notre assemblée générale, comme le montrent l'importance aussi bien que la variété des points qui figurent à son ordre du

jour. Ils expriment tous cette réalité que notre communauté est engagée dans un chemin long et difficile, un chemin où ne paraît pas toujours évidente la volonté politique de parvenir à la solution de tous les problèmes qui nous préoccupent et qui conditionnent souvent directement l'avenir de notre monde.

396. L'Organisation des Nations Unies, instrument précieux du dialogue universel, moyen irremplaçable du progrès de notre monde, doit rester le garant d'un avenir d'espérance.

397. L'élimination des conflits, l'élimination des tensions, la solution de nos problèmes appellent des décisions conformes à notre Charte, pour relever les défis lancés à la communauté internationale pour tout ce qui touche à la recherche de la paix, de la sécurité et d'une véritable coopération pour le développement et le bien-être de toutes les nations.

398. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Avant de donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse, puis-je rappeler, une fois de plus, que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance plénière, a décidé que le droit de réponse serait limité à 10 minutes par question et serait exercé par les délégations, de leur siège. Pour la bonne marche des travaux, je me propose de faire respecter rigoureusement cette décision.

399. M. DIEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je regrette de devoir exercer mon droit de réponse, mais la déclaration prononcée cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie m'y oblige. Comme a dit saint Thomas d'Aquin, la raison régit tout ce qui est soumis à l'ordre et à l'impératif de la raison. Les relations internationales sont, certes, soumises à l'impératif de la raison; elles exigent donc un minimum de respect de la vérité; or, le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie s'est écarté de la vérité et a déformé les faits.

400. Les relations entre Etats sont régies essentiellement par les traités internationaux auxquels ils ont adhéré et par les principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies et, dans le cas particulier de l'Amérique, dans celle de l'OEA. Parmi ces principes, nous respectons ceux de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des Etats et la libre détermination des peuples; nous respectons les traités et le devoir d'assumer de bonne foi les obligations qui en découlent, comme nous respectons le principe de la non-intervention dans les affaires internes des Etats.

401. Dans le cas qui nous occupe, le Traité de paix de 1904²⁶ a établi de façon définitive les frontières entre le Chili et la Bolivie et a énoncé une série de droits et d'obligations pour les parties; tout au long des années, mon pays a toujours respecté les dispositions de ce traité. En outre, ce traité a été complété par des accords et traités parmi lesquels il convient de citer la Convention relative au trafic commercial du 6 août 1912, la Convention sur le transit du 16 août 1937 et le Traité de coopération économique du 31 janvier 1955.

402. La prétention de la Bolivie de réviser le Traité de paix de 1904, signé librement il y a trois quarts de siècle et après 24 années de guerre non provoquée par le Chili — Traité que l'opinion publique de la Bolivie a confirmé en élevant à la présidence l'un de ses signataires — a été et

²⁶ Voir *Recueil international des traités du XX^e siècle*, 1904, p. 309, n° LXXXI, Bolivie et Chili : traité de paix et d'amitié, signé à Santiago, le 20 octobre 1904.

demeure inadmissible pour mon pays. Cela crée en outre une situation d'incertitude juridique dans le domaine de la délimitation de frontières qui exige tellement la clarté et la sécurité.

403. La Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969²⁷, exclut expressément la clause *rebus sic stantibus* des traités concernant les limites frontalières.

404. La charte de l'OEA interdit expressément l'intervention dans les Etats souverains, puisqu'elle précise à l'article 15 qu'"Aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque motif que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat"²⁸. Ce principe a été reconnu également au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

405. C'est pourquoi mon pays souligne qu'il n'a jamais accepté et qu'il n'acceptera pas que des organismes internationaux s'ingèrent dans des affaires qui relèvent de sa compétence et de sa souveraineté.

406. D'autre part, il est inadmissible qu'un pays sans littoral prétende avoir droit à l'accès à la mer en violant l'intégrité territoriale d'un autre Etat. Les représentants ici présents comprendront bien les conséquences d'un tel acte et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales. Le droit d'accès à la mer et la liberté de transit sont deux choses distinctes. Le Chili a reconnu à la Bolivie, par des traités et des accords multilatéraux en vigueur que je viens de mentionner, le droit de transit par son territoire, en accordant toutes les facilités que reconnaît la communauté internationale aux pays sans littoral. Mon pays est également signataire de la Convention sur le commerce de transit des pays sans littoral²⁹ et a appuyé au sein de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer l'adoption de dispositions relatives aux facilités à accorder aux pays sans littoral.

407. Comparer la situation géographique de la Bolivie à celle du canal de Panama est absurde. Les situations sont tellement différentes, qu'elles n'ont aucune analogie. Il suffit de signaler que la Convention de 1903 sur l'isthme du canal n'a pas donné aux Etats-Unis la souveraineté sur le territoire du Panama, mais en fait il a partagé le pays et accordé aux Etats-Unis le droit de souveraineté sur les citoyens panaméens. Ce fut un cas typique d'impérialisme.

408. En revanche, le Traité de 1904 entre la Bolivie et le Chili, librement convenu comme je viens de le dire, fixe à perpétuité les frontières entre les deux pays. Il a résolu de manière définitive un différend de frontières, en reconnaissant de façon précise la souveraineté du Chili sur les territoires en question; le Traité a consacré les droits souverains du Chili dans une zone peuplée presque exclusivement de Chiliens et sur des villes développées grâce à l'effort chilien. Il existe des arguments historiques valables pour prouver que ces terres appartenaient au Chili depuis toujours.

409. Il convient de citer l'*Historia general de Bolivia*³⁰, de l'historien bolivien Alcides Arguedas, qui soutient qu'à

²⁷ Voir Documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, première et deuxième sessions, Vienne, 26 mars-24 mai 1968 et 9 avril-22 mai 1969 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.70.V.5), p. 313.

²⁸ Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 119, p. 57.

²⁹ Adoptée au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral, tenue à New York du 7 juin au 8 juillet 1965. Pour le texte de la Convention, voir document TD/TRANSIT/9 et Corr.1.

³⁰ Arguedas, Alcides, *Historia general de Bolivia: el proceso de la nacionalidad, 1809-1921*, La Paz, Arnó Hermanos, 1922.

Antofagasta, en 1874, la population était composée comme suit : 93 p. 100 de Chiliens, 2 p. 100 de Boliviens, 1,5 p. 100 d'Européens, 2 p. 100 d'Américains du Nord et du Sud, 1,5 p. 100 d'Asiatiques et autres.

410. Pour terminer, nous voudrions simplement réaffirmer ce que nous avons déjà dit en cette assemblée, l'année dernière, en une même occasion, et ce que le représentant du Chili à l'OEA a déclaré : "Je tiens à assurer le représentant de la Bolivie que ce chemin ne conduit pas à la mer."

411. M. PALACIOS de VIZZIO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, je me permets d'utiliser le droit de réponse pour répondre à ce qu'a dit le représentant du Chili quant au fond du problème.

412. Il y a quelques mois seulement, à l'occasion de la réunion de la CEPAL, la délégation chilienne a utilisé le droit de réponse pour réfuter les affirmations de mon pays. Je vois que les choses n'ont pas changé depuis. Aujourd'hui encore, son intervention est très intéressante, car elle met en évidence les différences qui existent entre un pays qui s'entête à défendre des thèses dépassées et la position de la Bolivie, qui s'est tournée vers l'avenir et essaie de trouver une solution.

413. Chacune des affirmations contenues dans le discours du Ministre des affaires étrangères de la Bolivie représente la vérité et, par conséquent, nous rejetons toute affirmation contraire.

414. Mon pays doit tout simplement signaler qu'il n'a pas lieu de se féliciter du résultat de ses négociations avec le Chili. Après de longues années de frictions, la Bolivie, dans un véritable esprit de fraternité latino-américaine, a rétabli les relations diplomatiques avec le Chili. Néanmoins, la position de ce gouvernement s'est limitée à un monologue; il a adopté l'attitude "à prendre ou à laisser", ce qui ne constitue nullement une solution effective, franche et loyale au problème et est incompatible avec la dignité d'un Etat. Mon pays est prêt à engager le dialogue et des négociations plus élargies. Ces négociations pourront reprendre lorsque des garanties suffisantes seront accordées à la Bolivie et à la communauté internationale, que des négociations aboutiront à des conclusions positives et constructives. La Bolivie n'est pas disposée à subir de nouvelles frustrations.

415. Mon pays n'est pas d'accord avec la prétention d'attribuer un caractère perpétuel au Traité de 1904, qui a été imposé par la force des armes et comme conséquence d'une guerre d'agression. L'Amérique en, a fait, dans ce domaine une expérience récente. Le Traité du canal de Panama, signé par le Panama et les Etats-Unis en 1903, était un traité perpétuel. Néanmoins, à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux traités entre lesdits pays, son caractère perpétuel s'est trouvé annulé.

416. Le mot "perpétuité" a été exclu par l'histoire du langage et de la pratique internationale actuelle, surtout lorsqu'on l'utilise pour ignorer ou éviter de réparer des injustices historiques. Ce mot, avec sa prétention, ne fait partie ni de l'esprit latino-américain, ni de la conscience des peuples de cette partie du monde.

417. Comme l'a fait clairement remarquer le Ministre des affaires étrangères de mon pays, l'enclavement de la Bolivie, de par sa gravité, est un problème de toute l'Amérique.

418. Comme l'ont reconnu 92 chefs d'Etat ou de gouvernement, lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, leur déclaration pertinente stipule : premièrement, que le retour à l'océan Pacifique en pleine souveraineté est un droit inaliénable du peuple bolivien; deuxièmement, que la sécurité et la paix constructives et fécondes en Amérique exigent la solution de ce problème [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 182].

419. L'OEA l'a reconnu également et a inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session la question de l'enclavement de la Bolivie, avec l'approbation quasi unanime des représentants du continent; il y eut un seul vote contraire.

420. La justesse incontestable de cette position, adoptée par la communauté internationale américaine et mondiale, basée sur le droit international, fait que nous n'avons pas besoin d'autres commentaires ni explications.

421. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Chili a demandé à nouveau la parole pour exercer son droit de réponse. Avant de la lui donner, je dois lui rappeler la décision prise à la 4^e séance plénière de l'Assemblée générale, à savoir qu'une délégation n'a le droit de parler que deux fois à une même séance, sur la

même question, et la seconde fois seulement pendant cinq minutes.

422. M. DIEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je n'ai pas l'intention d'ouvrir le débat en cette organisation sur une question qui ne relève pas de sa compétence. Nous tenons seulement à ce que notre position soit consignée dans les comptes rendus de la séance, en raison de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Bolivie.

423. L'allusion qu'a faite l'Ambassadeur de la Bolivie à l'accord adopté récemment par l'OEA est incomplète. Nous nous sommes opposés à cet accord, non pas parce que nous nous opposions à l'examen de la question, mais en raison de la forme sous laquelle ce problème a été présenté, et qui violait les principes évidents de la charte de l'OEA et nuisait aux principes fondamentaux du droit international auxquels nous nous sommes référés.

424. Les faits de l'histoire passée demeurent inchangés, malgré les déformations intéressées qui leur ont été apportées un siècle plus tard. Les faits de l'histoire future seront établis par nos pays, avec tout leur potentiel créateur, en tenant compte des normes du droit unique garantie civilisée de paix.

La séance est levée à 20 h 15.